

COI Focus

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

L'homosexualité

24 juin 2021 (update)

Cedoca

Langue de l'original : Français

DISCLAIMER:

Ce document COI a été rédigé par le Centre de documentation et de recherches (Cedoca) du CGRA en vue de fournir des informations pour le traitement des demandes individuelles de protection internationale. Il ne traduit aucune politique ni n'exprime aucune opinion et ne prétend pas apporter de réponse définitive quant à la valeur d'une demande de protection internationale. Il a été rédigé conformément aux lignes directrices de l'Union européenne pour le traitement de l'information sur le pays d'origine (avril 2008) et il a été rédigé conformément aux dispositions légales en vigueur.

Ce document a été élaboré sur la base d'un large éventail d'informations publiques soigneusement sélectionnées dans un souci permanent de recoupement des sources. L'auteur s'est efforcé de traiter la totalité des aspects pertinents du sujet mais les analyses proposées ne visent pas nécessairement à l'exhaustivité. Si certains événements, personnes ou organisations ne sont pas mentionnés dans ce document, cela ne signifie pas qu'ils n'ont jamais existé.

Toutes les sources utilisées sont référencées de manière simplifiée dans les notes en bas de page. À la fin du document, une bibliographie reprend les références bibliographiques complètes. Les sources simplement consultées sont également reprises dans une liste. Dans des cas exceptionnels, la source n'est pas mentionnée nommément. En cas d'utilisation d'une information spécifique contenue dans ce document, il convient de citer la source telle que mentionnée dans la bibliographie.

La publication ou la diffusion du présent document est interdite sauf accord écrit du Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides.

This COI-product has been written by Cedoca, the Documentation and Research Department of the CGRS, and it provides information for the processing of individual applications for international protection. The document does not contain policy guidelines or opinions and does not pass judgment on the merits of the application for international protection. It follows the Common EU Guidelines for processing country of origin information (April 2008) and is written in accordance with the statutory legal provisions.

The author has based the text on a wide range of public information selected with care and with a permanent concern for crosschecking sources. Even though the document tries to cover all the relevant aspects of the subject, the text is not necessarily exhaustive. If certain events, people or organisations are not mentioned, this does not mean that they did not exist.

All the sources used are briefly mentioned in a footnote and described in detail in a bibliography at the end of the document. Sources which have been consulted but which were not used are listed as consulted sources. In exceptional cases, sources are not mentioned by name. When specific information from this document is used, the user is asked to quote the source mentioned in the bibliography.

This document can only be published or distributed with the written consent of the Office of the Commissioner General for Refugees and Stateless Persons.

Table des matières

Liste des sigles utilisés.....	3
Introduction	4
1. Cadre juridique et institutionnel.....	6
1.1. Législation	6
1.1.1. Lois condamnant l'homosexualité	6
1.1.2. Lois accordant des droits aux homosexuels	6
1.2. Actions judiciaires.....	8
1.2.1. A l'encontre d'homosexuels.....	8
1.2.2. A l'encontre d'auteurs de violences homophobes	8
1.3. Attitude des forces de l'ordre.....	9
1.3.1. A l'encontre d'homosexuels.....	9
1.3.2. A l'encontre d'auteurs de violences homophobes	10
2. Climat social	10
2.1. Attitude de la société	10
2.1.1. Représentations sociales de l'homosexualité	10
2.1.2. Position et rôle des médias	12
2.1.3. Violences homophobes	13
2.1.4. Atteinte aux droits	15
2.2. Visibilité	17
2.2.1. Liberté d'expression.....	17
2.2.2. Lieux de rencontre.....	17
2.2.3. Associations.....	18
3. Contexte socio-politique.....	21
3.1. Situation générale du pays.....	21
3.2. Position des acteurs politiques.....	22
3.3. Position des acteurs religieux	22
Résumé	25
Annexe	26
Bibliographie	29

Liste des sigles utilisés

ADEHOS	Association d'aide de défense homosexuelle pour l'égalité des orientations sexuelles
AI	Amnesty International
ALCIS	Action pour la lutte contre l'injustice sociale
AMSHeR	African Men for Sexual Health and Rights
CACH	Cap pour le changement
CADHP	Commission africaine des droits de l'homme et des peuples
CENADEP	Centre national d'appui au développement et à la participation populaire
FCC	Front commun pour le Congo
FESA	Femme qui en soulève une autre
GPDH	Groupe de défense et promotion des personnes homosexuelles
HODSAS	Homme pour les droits et la santé sexuelle
HRW	Human Rights Watch
ILGA	International Lesbian, Gay, Bisexual, Trans and Intersex Association
KUL	Katholieke universiteit Leuven
LGBTI	Lesbiennes, gays, bisexuel(le)s, transgenres, intersexes
MOLI	Mouvement pour les libertés individuelles
MOPREDS	Mouvement pour la promotion du respect et de l'égalité des droits et de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
RDC	République démocratique du Congo
RSM	Rainbow Sunrise Mapambazuko
RTNC	Radiotélévision nationale congolaise
SIDA	Syndrome immunodéficitaire acquis
SJS	Si jeunesse savait
SRI	Sexual Rights Initiative
SSF	State security forces
UDI	Usagers de drogues injectables
TS	Travailleurs du sexe
USDOS	United States Department of State
VAFEM	Valeurs au féminin
VIH	Virus de l'immunodéficience humaine

Introduction

Dans le discours international sur les droits humains, on utilise actuellement le sigle LGBTI (Lesbiennes, gays, bisexuel (le)s, transgenres, intersexes) pour désigner les minorités sexuelles. Ce sigle permet également de désigner les institutions, organisations et individus qui militent pour la défense de leurs droits. Cependant, si l'ensemble des minorités sexuelles peuvent faire l'objet de pressions similaires dans un contexte donné, la situation de chacune d'entre elles n'est pas nécessairement semblable. Ainsi, les problématiques d'orientation sexuelle et d'identité de genre (masculin ou féminin) sont différentes. L'orientation sexuelle « renvoie à la capacité de chacun de se sentir attiré, émotionnellement, affectivement et sexuellement par des personnes d'un autre sexe ou du même sexe ou des deux sexes et d'entretenir des relations intimes avec elles » [traduction]¹. L'identité de genre « fait référence à l'expérience ressentie très profondément et individuellement par chaque personne comme étant son genre [masculin ou féminin], lequel peut ou peut ne pas correspondre au sexe assigné à la naissance. Cela recouvre la sensation personnelle du corps (ce qui peut impliquer, si c'est librement choisi, la modification de l'apparence corporelle ou des fonctions corporelles par voie médicale, chirurgicale ou par d'autres voies) et d'autres expressions du genre, en ce compris les vêtements, la façon de parler et les 'manières' » [traduction]².

Etant donné que la présente recherche s'intéresse à la situation spécifique des homosexuels en République démocratique du Congo (RDC) et se limite dès lors à l'orientation sexuelle, le Cedoca ne fera pas référence au sigle LGBTI qui englobe d'autres réalités, sauf lorsque ce terme est utilisé par les sources consultées. Le terme « homosexuel » désigne tant les hommes que les femmes mais lorsqu'il s'agira d'insister sur la dimension spécifique de l'expérience des uns ou des autres, le Cedoca utilisera alors les termes « gay » et « lesbienne ».

Le présent COI Focus constitue une mise à jour du document portant le même titre du 31 juillet 2017. Il se compose de trois parties.

La première partie examine la législation ayant trait à l'orientation sexuelle des personnes. Elle aborde également les actions judiciaires engagées par l'Etat, à l'encontre ou en faveur des homosexuels, en application ou non des dispositions légales existantes.

La deuxième partie s'intéresse aux perceptions socioculturelles de l'homosexualité, à l'état de la violence homophobe ainsi qu'aux différences de traitement dont peuvent faire l'objet les homosexuels sur le plan socio-économique, avant de s'intéresser à leur vie sociale notamment à travers l'existence de lieux de rencontre ou d'associations.

Enfin, le troisième chapitre décrit le contexte politique général actuel et en particulier la position des autorités politiques et religieuses face à l'homosexualité.

Ce rapport est basé sur des sources publiques, notamment des articles parus dans la presse nationale et internationale et des rapports d'organisations internationales de défense des droits de l'homme dont certaines sont spécialisées dans la défense des droits des homosexuels.

Le Cedoca a notamment consulté les rapports annuels 2020 et 2021 publiés par Amnesty International (AI), Human Rights Watch (HRW) et le département d'Etat américain (United States Department of

¹ "Refers to each person's capacity for profound emotional, affectional and sexual attraction to, and intimate relations with, individuals of a different gender or the same gender or more than one gender" : United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR), 22/09/2010, [url](#)

² "Refers to each person's deeply felt internal and individual experience of gender, which may or may not correspond with the sex assigned at birth. It includes the personal sense of the body (which may involve, if freely chosen, modification of bodily appearance or function by medical, surgical or other means) and other expressions of gender, including dress, speech and mannerisms" : United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR), 22/09/2010, [url](#)

State, USDOS). A noter que les rapports de AI et HRW ne font pas mention de la situation des homosexuels en RDC.

Parmi d'autres sources publiques consultées figurent également :

- Une analyse de la situation des droits humains des personnes LGBTI et des professionnels du sexe en RDC publiée en 2017 par The East African Sexual Health & Rights Initiative (UHAI EASHRI)³ dont l'auteur principal est Christian Rumu assisté notamment de Junior Basosila⁴ ;
- Un rapport sur la situation des droits des personnes LGBT à la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) pour son examen de la mise en œuvre de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples à la 61ème Session de la CADHP (novembre 2017). Ce rapport a été rédigé par les six associations suivantes : Mouvement pour la promotion du respect et de l'égalité des droits et de la santé (MOPREDS), Jeunialissime, Oasis Club Kinshasa, Mouvement pour les libertés individuelles (MOLI), Rainbow Sunrise Mapambazuko (RSM), African Men for Sexual Health and Rights (AMSHer), et Synergía Initiatives for Human Rights. Le but de ce rapport conjoint est « d'attirer l'attention de la Commission sur les violations graves de la charte contre les personnes LGBTI en RDC »⁵ ;
- Un rapport rédigé par quatre organisations non gouvernementales (ONG) (MOPREDS, OASIS, RSM et Jeunialissime) en prévision du troisième examen périodique universel de la RDC (2019)⁶ ;
- Un rapport paru en 2019 dans le cadre de l'examen périodique universel de la RDC rédigé par les associations Si jeunesse savait (SJS) et)⁷.

Le Cedoca a par ailleurs contacté sept responsables de différentes associations. L'objectif de cette prise de contact était de leur demander si de nouveaux rapports sur la situation des personnes homosexuelles avaient été rédigés depuis la parution du précédent COI Focus et de connaître l'évolution de leur situation en 2021. Seul le directeur exécutif de l'association Homme pour les droits et la santé sexuelle (HODSAS) à Bukavu a répondu dans les temps impartis pour cette recherche. Il n'a pas fait part de nouvelles publications de son association mais a expliqué avoir été obligé d'adapter le plan opérationnel et stratégique de son association suite à la proclamation de l'état d'urgence sanitaire décidé en mars 2020 dans le cadre de la pandémie de Covid-19.

Le Cedoca a clôturé les recherches le 10 juin 2021.

³ UHAI EASHRI (Rumu C.), 2017, [url](#)

⁴ Christian Rumu a été activiste au sein de l'association MOLI. Cf. FIDH, 22/11/2011, [url](#)
Junior Basosila est quant à lui directeur exécutif du MOPREDS (Profil LinkedIn [url](#))

⁵ Synergia, 2017, [url](#)

⁶ MOPREDS Congo, OASIS, RSM et Jeunialissime, 2019, [url](#)

⁷ SRI et SJS, 05/2019, [url](#)

1. Cadre juridique et institutionnel

1.1. Législation

1.1.1. Lois condamnant l'homosexualité

Aucune disposition du Code pénal congolais n'interdit l'homosexualité⁸.

Il convient de noter qu'il y a eu, en RDC, plusieurs tentatives de criminaliser l'homosexualité⁹. En 2010, le député évangéliste Ejiba Yamapia a déposé un projet de loi allant en ce sens¹⁰. Le député Steve Mbikayi du Parti travailliste a fait de même en 2013, projet relancé en 2015 et 2016¹¹. Aucune de ces propositions de lois n'a jusqu'ici été adoptée¹².

Si l'homosexualité n'est pas explicitement mentionnée comme étant un acte criminel dans le code pénal, plusieurs sources indiquent que l'article 172 du même code peut être utilisé pour inquiéter les personnes homosexuelles. Cet article 172 spécifie que tout acte ou offense « contre nature » peut être puni d'une sentence de trois mois à cinq ans d'emprisonnement ferme¹³. D'autres sources évoquent l'utilisation de l'article 176 du même code pour arrêter ou inculper des personnes homosexuelles (cet article fait référence à l'outrage aux mœurs)¹⁴.

1.1.2. Lois accordant des droits aux homosexuels

Constitution – législation nationale

L'International Lesbian, Gay, Bisexual, Trans and Intersex Association (ILGA) précise sur sa carte du monde que s'il n'y a pas de criminalisation des homosexuels en RDC, il n'y a pas non plus de protection de cette communauté¹⁵.

Si la Constitution consacre dans plusieurs de ses articles (11 à 13, 16, 66) qu'aucune personne ou groupe de personnes ne peut faire l'objet de discrimination dans la jouissance de ses droits et libertés¹⁶, la RDC ne dispose pas de cadre constitutionnel ou juridique pour protéger les personnes homosexuelles des violations de leurs droits. La seule loi faisant spécifiquement référence aux homosexuels est la loi portant protection des personnes vivant avec le virus de l'immunodéficience

⁸ USDOS, 30/03/2021, [url](#) ; ILGA, 12/2020, [url](#) et 12/2020, [url](#) ; Santesexuelle, 02/03/2021, [url](#) ; Equaldex, 2021, [url](#) ; Grow Think Tank, 2021, [url](#) ; Freedom house, 2021, [url](#) ; Synergia, 2017, [url](#)

⁹ MOPREDS Congo, OASIS, RSM et Jeunialissime, 2019, [url](#)

¹⁰ Afrik.com, 26/10/2010, [url](#) ; Malebo force (Walu J.), 31/03/2015, [url](#) ; UHAI EASHRI (Rumu C.), 2017, [url](#)

¹¹ La tempête des tropiques via 7 sur 7, 25/03/2015, [url](#) ; Malebo force (Walu J.), 31/03/2015, [url](#) ; Jeune Afrique, 23/04/2016, [url](#) ; Une nouvelle Afrique voit le Jour [blog], 07/05/2016, [url](#) ; UHAI EASHRI (Rumu C.), 2017, [url](#)

¹² Santesexuelle, 02/03/2021, [url](#)

¹³ Santesexuelle, 02/03/2021, [url](#) ; Amourafrique, 15/05/2020, [url](#) ; Grow Think Tank, 2021, [url](#)

¹⁴ Synergia, 2017, [url](#) ; MOPREDS Congo, OASIS, RSM et Jeunialissime, 2019, [url](#) ; UHAI EASHRI (Rumu C.), 2017, [url](#)

¹⁵ ILGA, 12/2020, [url](#)

¹⁶ MOPREDS Congo, OASIS, RSM et Jeunialissime, 2019, [url](#) ; Droit congolais, s.d., [url](#) ; Amourafrique, 15/05/2020, [url](#) ; Equaldex, 2021, [url](#) ; Grow Think Tank, 2021, [url](#)

humaine (VIH) de 2008¹⁷, qui établit que les homosexuels et les travailleurs du sexe sont des groupes à haut risque et exposés au VIH¹⁸.

En mars 2021, plusieurs sources annonçaient que le député Nanou Memba envisageait de déposer un projet de loi portant protection des homosexuels mais le député a rapidement démenti avoir tenu de tels propos¹⁹.

Droit international

Le Mouvement pour la Promotion des Respects et Egalité des droits des minorités sexuelles (MOPREDS), OASIS, Rainbow Sunrise Mapambazuko (RSM) et Jeunialissime mentionnent dans leur rapport conjoint de 2019 que :

« malgré l'existence des obligations de la RDC vis-à-vis de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, des traités, pactes et conventions internationaux ayant été ratifiés par le Gouvernement de la République Démocratique du Congo interdisant expressément toute discrimination fondée sur le sexe et faisant partie intégrante de la Constitution de la RDC, les personnes LGBT en RDC continuent d'être victimes de violations de droits humains et de faire face à une discrimination et stigmatisation grandissante. A ce jour, les discriminations perdurent et pourtant aucune action juridique ou institutionnelle n'a été initiée par le Gouvernement de la RDC afin de protéger les droits des personnes LGBT et de respecter l'intégrité humaine de ces dernières »²⁰.

Les associations Si jeunesse savait (SJS) et Sexual Rights Initiative (SRI) vont dans le même sens dans leur rapport paru en 2019 en indiquant que :

« la RDC a adhéré aux principaux instruments juridiques internationaux se rapportant aux droits de l'homme ainsi qu'à la plupart de leurs protocoles facultatifs et pactes [...] mais dans les faits, leurs dispositions demeurent largement lettres mortes, les droits sexuels des Congolais étant bafoués de manière récurrente et sans grand secours à attendre de la part des forces de protection et du gouvernement »²¹.

Mariage - Adoption

L'article 40 de la Constitution, qui donne à tout individu « le droit de se marier avec la personne de son choix, de sexe opposé, et de fonder une famille », écarte la possibilité d'un mariage homosexuel²².

Le Code de la famille précise en son article 330 que le mariage est « l'acte civil, public et solennel par lequel un homme et une femme, [...] établissent entre eux une union légale [...] ». Il ne formule aucune interdiction directe du mariage homosexuel mais ses dispositions impliquent que, *de facto*, ce type de mariage n'est pas autorisé. L'article 349 spécifie quant à lui que « le mariage a pour but essentiel de créer une union entre un homme et une femme qui s'engagent à vivre ensemble jusqu'au décès de l'un d'entre eux, pour partager leur commune destinée et pour perpétuer leur espèce ». L'article 350

¹⁷ L'article 2.5 de la loi N° 08/011 du 14 juillet 2008 portant protection des droits des personnes vivant avec le VIH/Sida et des personnes touchées par le VIH/Sida définit le groupe vulnérable comme suit : « ensemble de personnes particulièrement exposées au risque d'infection à VIH, notamment la femme, les jeunes, les professionnels de sexe, les toxicomanes, les homosexuels, les déplacés de guerre, les réfugiés, les enfants et adultes de la rue ». Cf. PNUD, s.d., [url](#). Ce rapport analyse les textes juridiques internationaux, régionaux et nationaux congolais qui seraient directement ou indirectement liés à la criminalisation de certaines populations clés dont les personnes homosexuelles.

¹⁸ Synergia, 2017, [url](#) ; UHAI EASHRI (Rumu C.), 2017, [url](#)

¹⁹ Santesexuelle, 02/03/2021, [url](#) ; Le Reportage, 03/2021, [url](#)

²⁰ MOPREDS Congo, OASIS, Rainbow Sunrise Mapambazuko et Jeunialissime, 2019, [url](#)

²¹ SRI et SJS, 05/2019, [url](#)

²² Droit congolais, s.d., [url](#) ; Amourafrique, 15/05/2020, [url](#) ; Equaldex, 2021, [url](#) ; Grow Think Tank, 2021, [url](#)

précise que « toute stipulation visant à écarter l'une des fins essentielles du mariage, notamment perpétuer l'espèce est nulle »²³.

Interrogée lors du Conseil des droits de l'homme des Nations unies du 3 juillet 2019, la ministre congolaise des Droits humains de l'époque, Marie-Ange Mushobekwa, précisait la position de la RDC quant au mariage homosexuel :

« Il n'y a aucune loi qui criminalise l'homosexualité dans mon pays et en même temps, il n'y a aucune loi qui l'autorise non plus. La Constitution, la loi fondamentale de la RDC stipule clairement qu'un homme ne peut épouser qu'une femme et qu'une femme ne peut épouser qu'un homme, le code de la famille également. Et dans toutes les cultures de la RDC, aucune coutume n'autorise le mariage entre un homme avec un autre et une femme avec une autre. La ministre congolaise estime que les Africains en général et les Congolais en particulier se doivent de protéger leurs cultures. Rassurez-vous qu'il n'y aura pas de mariage homosexuel chez nous. Parce que nos coutumes ne les acceptent pas, et puis toutes les religions reconnues en RDC, quoi que l'État est Laïc, aucune religion n'accepte le mariage homosexuel »²⁴.

Selon l'article 20 de la loi 09/001 du 10 janvier 2009 portant protection de l'enfant, modifiée le 18 janvier 2016, l'adoption d'un enfant par une personne ou un couple homosexuel est interdite²⁵.

1.2. Actions judiciaires

1.2.1. A l'encontre d'homosexuels

Dans leur rapport paru en 2019 dans le cadre de l'examen périodique universel de la RDC, les associations SJS et SRI indiquent qu'« à défaut de pénalisation de l'homosexualité, les acteurs étatiques hostiles aux droits des personnes LGBT rivalisent d'imagination pour obtenir leur condamnation »²⁶.

Le département d'Etat américain, dans son rapport sur les droits de l'homme datant de mars 2020, ne relève pas d'actions judiciaires à l'encontre d'homosexuels. Celui de mars 2021 indique que des personnes de même sexe se livrant par exemple à des baisers en public font parfois l'objet de poursuites en vertu des dispositions relatives à l'indécence publique²⁷.

Les rapports de Freedom House de 2020 et 2021 mentionnent également que les personnes LGBT peuvent être poursuivies pour des activités sexuelles entre personnes du même sexe en vertu de la loi sur la décence publique²⁸.

1.2.2. A l'encontre d'auteurs de violences homophobes

Christian Rumu, auteur d'une enquête réalisée en 2017 auprès de la communauté LGBT en RDC, explique que « les répondants LGBT ont indiqué qu'ils ne signalaient pas les actes de discrimination ou de violence qu'ils subissent par crainte d'une nouvelle victimisation »²⁹.

²³ Leganet, 15/07/2016, [url](#)

²⁴ 7 sur 7, 21/07/2019, [url](#)

²⁵ Leganet, 10/01/2009, [url](#) ; Leganews, 25/09/2020, [url](#)

²⁶ SRI et SJS, 05/2019, [url](#)

²⁷ USDOS, 30/03/2021, [url](#)

²⁸ Freedom house, 2021, [url](#); Freedom house, 2020, [url](#)

²⁹ UHAI EASHRI (Rumu C.), 2017, [url](#)

Le rapport conjoint d'associations de défense des personnes LGBT rédigé en 2017 à l'attention de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) indique :

« Il existe un grand silence en ce qui concerne les problèmes et les droits des LGBT en RDC. Les violations des droits des personnes LGBT sont invisibles parce qu'il n'y a pas de cadre pour les plaintes. Les personnes LGBT qui sont victimes de violations graves de leurs droits ne signalent pas les crimes à la police en raison de la peur d'être dénoncés à leurs familles et craint également d'être stigmatisé par des fonctionnaires Etatique et/ou judiciaires. [...] Il existe une grande impunité à l'égard des attaques contre les personnes en raison de leur orientation sexuelle et de leur identité de genre réelle ou perçue [sic] »³⁰.

Ce rapport précise qu'il n'y a pas de statistiques publiques sur les crimes subis par la communauté LGBT. Une association congolaise explique que « souvent quand une personne homosexuelle porte plainte, à la première audition quand l'officier de police judiciaire ou le magistrat découvre que la victime est un homosexuel, il néglige le dossier et plusieurs dossiers sont classé sans suite [sic] »³¹.

Une ONG locale (citée dans le rapport du département d'Etat américain sur les droits de l'homme de mars 2021) relève la position des autorités :

« authorities often took no steps to investigate, prosecute, or punish officials who committed abuses against FLGBI persons, whether in the security forces or elsewhere in the government, and impunity for human rights abuses was a problem »³².

1.3. Attitude des forces de l'ordre

1.3.1. A l'encontre d'homosexuels

Selon l'enquête menée par Christian Rumu, le manque de protection juridique explicite pour les personnes LGBT a également un impact sur les comportements de violence de la population en général et en particulier de la police. Les personnes interrogées dans le cadre de cette enquête ont décrit la relation entre la police et la communauté LGBT « comme étant désastreuse »³³.

Les rapports conjoints d'associations LGBT rédigés en 2017 et en 2019 signalent plusieurs cas documentés entre 2013 et 2016 de personnes LGBT accusées d'être une menace à l'ordre public et aux bonnes mœurs, arrêtées par la police en raison de leur orientation sexuelle et/ou de leur identité de genre, et détenues pendant plusieurs heures/jours avant d'être libérées³⁴. Le rapport de 2017 précise que « la police extorque souvent les gens, leur demandant de l'argent en échange de ne pas présenter d'accusations criminelles »³⁵.

Le résumé des communications des parties prenantes au groupe de travail sur l'examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme (mai 2019) indique que « les personnes LGBT sont régulièrement torturées par la police, l'armée ou les services de renseignements, qui leur extorquent par la même occasion de l'argent »³⁶.

³⁰ Synergia, 2017, [url](#)

³¹ Synergia, 2017, [url](#)

³² USDOS, 30/03/2021, [url](#)

³³ UHAI EASHRI (Rumu C.), 2017, [url](#)

³⁴ Synergia, 2017, [url](#) ; MOPREDS Congo, OASIS, RSM et Jeunialissime, 2019, [url](#)

³⁵ Synergia, 2017, [url](#)

³⁶ Conseil des droits de l'homme, 05/2019, [url](#)

Selon le rapport du département d'Etat américain de mars 2020, les autorités n'avaient pas invoqué la loi (cf. supra article 172 code pénal) pour arrêter ou poursuivre des personnes LGBTI mais l'avaient utilisée à des fins d'extorsion :

« On occasion, however, to elicit a small bribe, police officers harassed gay men and claimed the law prohibited same-sex sexual activity. Local NGOs reported episodic violence by government authorities and private citizens against LGBTI persons »³⁷.

Le site Sociétés inclusives a publié en septembre 2020 un article qui décrit la situation des personnes LGBTI en RDC dans lequel il est indiqué que

« La plupart des personnes LGBTI, victimes des violences et agressions dénoncent rarement ces délits et parfois pas. La plupart craignent les représailles et les règlements de compte. Certains craignent que la plainte se retourne contre eux, car déjà le personnel judiciaire est ignorant sur les questions d'orientations sexuelles, et base leurs convictions de jugement sur leurs traditions, religions, cultures et compréhensions personnelles vue qu'il y a un vide juridique sur la thématique en rapport avec l'orientation sexuelle [sic] »³⁸.

Le rapport du département d'Etat américain de mars 2021 indique que « harassment by SSF [state security forces] and judiciary occurred »³⁹.

Un article de mai 2020 posté sur le Blog Habari rapporte que, dans le cadre de la pandémie de Covid-19, une activiste LGBT aurait été insultée par un policier devant un commissariat de police à Kinshasa. Ce policier l'aurait taxée de « responsable de la pandémie »⁴⁰.

Contacté par le Cedoca, le directeur exécutif de l'association Homme pour les droits et la santé sexuelle (HODSAS) à Bukavu a expliqué en mai 2021 dans un courrier électronique que :

« plusieurs cas d'abus des droits humains graves sont enregistrés, faites par les hommes en uniforme envers les travailleuses du sexe et les minorités sexuelles, des rapportages et des actions de plaidoyer sont faites mais le risque de représailles sont très fort [sic] »⁴¹.

1.3.2. A l'encontre d'auteurs de violences homophobes

Le Cedoca n'a pas trouvé d'informations à ce sujet au cours de la recherche documentaire.

2. Climat social

2.1. Attitude de la société

2.1.1. Représentations sociales de l'homosexualité

Dans leur rapport conjoint paru en 2019 dans le cadre de l'examen périodique universel de la RDC, les associations SJS et SRI indiquent :

³⁷ USDOS, 11/03/2020, [url](#)

³⁸ Sociétés inclusives, 01/09/2020, [url](#)

³⁹ USDOS, 30/03/2021, [url](#)

⁴⁰ Habari, 08/05/2020, [url](#)

⁴¹ Mambo M., Directeur exécutif de HODSAS, courrier électronique, 08/05/2021

« De manière récurrente, l'évocation des personnes LGBT et de leurs droits provoque souvent une réaction d'aversion ou même de haine au sein de la population, qui évoque notamment des objections de conscience d'origine personnelle, culturelle ou encore religieuse, etc. [sic] »⁴².

Une étude par deux chercheurs de l'université de Lubumbashi publiée en mai 2018 explique que l'homosexualité est encore très mal perçue en RDC :

« Cette dernière est considérée comme une pratique contre-nature, voire animalière. Et les personnes qui la pratiquent sont considérées comme des malades mentaux. Certaines personnes inscrivent les pratiques homosexuelles dans le domaine du surnaturel, du mysticisme. Les homosexuels sont placés dans la catégorie des êtres surnaturels. Il existerait donc un lien établi entre homosexualité, mysticisme et/ou sorcellerie »⁴³.

L'enquête menée à Lubumbashi en 2017 analysée dans cette recherche relève par ailleurs le fait que :

« les pratiques homosexuelles en République Démocratique du Congo sont aussi associées au dépérissement des conditions de vie. Pour avoir l'argent, certains jeunes n'hésitent pas à se livrer à certaines pratiques, notamment à l'homosexualité avec les personnes riches, le banditisme, à la prostitution, etc. »⁴⁴.

Les auteurs de cette étude précisent encore :

« il serait malvenu et incongru d'initier une loi institutionnalisant le mariage homosexuel. L'institutionnalisation de l'homosexualité serait perçue comme une atteinte grave aux valeurs de la société congolaise »⁴⁵.

Selon un article du journal belge La Libre de mai 2019 sur la situation des personnes LGBTI au Sud-Kivu, « les lesbiennes, les gays, les bisexuels, les transgenres et les Intersexués (LGBTI) sont mal vus au sein de la société et sont régulièrement traités comme des criminels »⁴⁶.

En 2020, le cabinet d'études de marchés Target a réalisé une enquête auprès de la population congolaise sur des sujets peu débattus en RDC dont l'homosexualité. Il en ressort que neuf congolais sur dix sont contre l'homosexualité et que 3 % seulement des personnes interrogées sont favorables à une loi portant sur l'autorisation du mariage homosexuel⁴⁷.

Les autorités américaines indiquent en avril 2021 sur leur site de conseil aux voyageurs qu'en RDC « Homosexuality remains a cultural taboo »⁴⁸.

Un psychologue de l'hôpital de Panzi dans le Sud-Kivu interrogé en 2020 par France Télévision dans le cadre de la prise en charge de jeunes garçons victimes de viols déclare que « L'homosexualité est contraire à leur culture. (...) Cela amène les enfants à croire qu'ils sont souillés, qu'ils ont offensé Dieu, donc qu'ils sont devenus impurs »⁴⁹.

Le site Sociétés inclusives a publié en septembre 2020 un article qui décrit la situation des personnes LGBTI en RDC :

⁴² SRI et SJS, 05/2019, [url](#)

⁴³ Kilwa Sibumba E., Banza Bamwamba A., Ndabereye Pendeza H., in *International Journal of Innovation and Applied Studies*, ISSR Journals, vol. 23, 02/05/2018, [url](#)

⁴⁴ Kilwa Sibumba E., Banza Bamwamba A., Ndabereye Pendeza H., in *International Journal of Innovation and Applied Studies*, ISSR Journals, vol. 23, 02/05/2018, [url](#)

⁴⁵ Kilwa Sibumba E., Banza Bamwamba A., Ndabereye Pendeza H., in *International Journal of Innovation and Applied Studies*, ISSR Journals, vol. 23, 02/05/2018, [url](#)

⁴⁶ La Libre, 23/05/2019, [url](#)

⁴⁷ Target SARL, 19/01/2021, [url](#)

⁴⁸ Travel State, 04/2021, [url](#)

⁴⁹ France Télévision, 15/05/2020, [url](#)

« Ce n'est pas seulement par haine ou par mépris que la société rejette les homosexuels, mais c'est surtout par ignorance. Beaucoup de personnes homophobes pensent à tort que l'homosexualité est une 'culture' importée par l'homme 'blanc' »⁵⁰.

2.1.2. Position et rôle des médias

Selon le rapport conjoint d'associations de défense des personnes LGBT rédigé en 2017 à l'attention de la CADHP, la presse joue un rôle fondamental dans la perpétuation de la discrimination à l'égard des personnes LGBT⁵¹.

Dans son enquête menée en 2017 auprès de la communauté LGBT en RDC, Christian Rumu indique que les médias sont « signalés comme largement ignorants sur les questions concernant l'orientation sexuelle et l'identité de genre. Il a également été rapporté que les bulletins d'informations modifient l'information afin de faire des présentations à sensation à propos des questions LGBT »⁵². L'auteur de cette enquête précise néanmoins qu'il y a certaines exceptions, notamment à Bukavu. Là-bas, quelques

« maisons médiatiques 'à esprit ouvert' donnent de l'espace aux organisations qui ont d'opinions différentes. Cela n'a pas toujours été le cas, mais grâce à beaucoup de lobbying et l'utilité des tactiques telles que l'écriture de lettres de plainte aux différents médias qui sont appuyés par les donateurs, les relations entre les médias et la communauté au moins à Bukavu, se sont améliorées avec le temps »⁵³.

Dans leur rapport conjoint publié 2019, les associations MOPREDS, OASIS, RSM et Jeunialissime abordent également le rôle des médias :

« La couverture médiatique est essentiellement homophobe en RDC. Les groupes LGBT ont signalé que les médias ignorent largement les problèmes liés à l'orientation sexuelle et d'identité de genre. Ils ont également indiqué que les bulletins d'information modifient l'information afin de faire des présentations sensationnelles sur les problèmes LGBT. [...] A Kinshasa, les médias continuent à traiter les informations en rapport avec la communauté LGBT de façon insolite juste pour se faire une audience. Toute information liée aux personnes issue de la minorité sexuelle est traitée de façon irresponsable. Cela est à la base d'une homophobie galopante au sein de la société. Tout comme les chaînes de télévision qui ne ratent aucune occasion pour associer les personnes LGBT au satanisme [sic] »⁵⁴.

Dans leur rapport paru en 2019 dans le cadre de l'examen périodique universel de la RDC, les associations SJS et SRI indiquent que les personnes LGBT :

« sont victimes de procès pour attentat à la pudeur ou exhibés dans les reportages audiovisuels et écrits des médias congolais qui les présentent comme des déviants. Très souvent ces mêmes médias se comportent en véritables procureurs en se livrant à des interrogatoires intimidants en violation complète des règles d'éthique journalistique »⁵⁵.

Ce même rapport précise que :

⁵⁰ Sociétés inclusives, 01/09/2020, [url](#)

⁵¹ Synergia, 2017, [url](#)

⁵² UHAI EASHRI (Rumu C.), 2017, [url](#)

⁵³ UHAI EASHRI (Rumu C.), 2017, [url](#)

⁵⁴ MOPREDS Congo, OASIS, RSM et Jeunialissime, 2019, [url](#)

⁵⁵ SRI et SJS, 05/2019, [url](#)

« La télévision privée et sensationnaliste Molière TV, émettant depuis Kinshasa, ainsi que d'autres chaînes du pays, diffusent régulièrement des reportages comprenant des interrogatoires humiliants de personnes transgenres, dont certaines sont déshabillées en direct »⁵⁶.

Un article publié en 2020 sur le site Debout RDC relate les propos tenus par Alphonse Mihigo Ombeni, président de l'association Action pour la lutte contre l'injustice sociale, suite à son intervention à la radiotélévision nationale congolaise (RTNC) au sujet de la situation des homosexuels : « Nous sommes intervenues un jour à la radio RTNC pour parler des droits des homosexuels, il faut voir les genres des menaces que j'avais reçu au motif que je défendais ces genres des personnes [sic] »⁵⁷.

En décembre 2020, un atelier a été organisé avec une vingtaine de journalistes de médias kinois à l'initiative de la plateforme numérique Amour Afrique Congo. Parmi les sujets abordés, les questions relatives aux droits sexuels des personnes homosexuelles ont suscité énormément de débats. L'article qui relate le déroulement de cet atelier indique qu'

« il n'était nullement question de faire la promotion de l'homosexualité mais de prendre en considération que c'est un fait de cette minorité sexuelle existe et qu'il fallait en tenir compte pour que cette dernière ne soit pas exclue dans la livraison des informations liées à la santé sexuelle et reproductive [sic] »⁵⁸.

2.1.3. Violences homophobes

Le rapport conjoint d'associations LGBT rédigé en 2017 à l'attention de la CADHP fait mention de la pratique du viol correctif à l'égard de la communauté LGBT « dans le but de les punir pour leur expression de genre ». Ce rapport précise :

« Pour les personnes LGBT qui souffrent d'actes de violence et de traitements dégradants, c'est une réalité quotidienne et une source de peur constante. Le traitement dégradant et la violence à l'égard de leurs membres constituent à la fois une atteinte à l'intégrité physique et psychologique interdit par la Charte Africaine »⁵⁹.

Selon un article du journal belge La Libre de mai 2019 sur la situation des personnes LGBTI au Sud-Kivu :

« les lesbiennes, les gays, les bisexuels, les transgenres et les Intersexués (LGBTI) [...] sont parfois harcelés et menacés par les membres de leurs familles. Les violences arbitraires et la discrimination dont sont victimes ces personnes ont des conséquences graves sur leur quotidien. Régulièrement, les personnes LGBTI se voient battus et agressés par des groupes de jeunes que ce soit dans leur quartier ou dans la rue. Ils sont fréquemment injuriés et on les accuse de tous les maux telle que la sorcellerie ou même parfois d'être responsables des malheurs du pays [sic] »⁶⁰.

Dans leur rapport conjoint publié 2019 les associations MOPREDS, OASIS, RSM et Jeunialissime mentionnent également la pratique du viol correctif :

« L'information concernant la situation et les droits des personnes LGBT en RDC est vague. Ils disent qu'en raison du silence général et du manque d'enquêtes, il est très difficile d'évaluer le niveau de violence contre les personnes LGBT. Le manque d'enquête et le rapport des crimes haineux contre les personnes LGBT indiquent la stigmatisation extrême qu'ils subissent. L'une des formes les plus horribles de violence physique et sexuelle se déroule sous la forme de 'viol correctif'. Le viol correctif

⁵⁶ SRI et SJS, 05/2019, [url](#)

⁵⁷ Deboutrdc, 2020, [url](#)

⁵⁸ Actualité, 28/12/2020, [url](#)

⁵⁹ Synergia, 2017, [url](#)

⁶⁰ La Libre, 23/05/2019, [url](#)

a été décrit comme un 'crime haineux' dans lequel un individu est violé en raison de son orientation sexuelle réelle ou perçue. La conséquence voulue du viol étant de 'corriger' l'orientation de l'individu...[...] Les personnes LGBT en RDC sont également soumises à d'autres formes de violence, comme la tentative d'homicides, le harcèlement, les menaces de mort et l'extorsion, ainsi que des attaques verbales continues »⁶¹.

Le rapport du département d'Etat américain de mars 2020 indique que de la « violence épisodique » de la part de citoyens à l'encontre des personnes LGBTI a été signalée par des ONG locales⁶².

Le site Sociétés inclusives a publié en septembre 2020 un article qui décrit la situation des personnes LGBTI en RDC dans lequel il est indiqué que :

« Les uns vont jusqu'à menacer de mort les homosexuels, traitant les gays et les lesbiennes d'animaux ou de démons. En retour les homosexuels et toute la communauté LGBTI ont également une mauvaise opinion des congolais homophobes. [...] Au vue de la situation actuelle, on peut dire que les violences et agressions à caractère homophobes sont durablement ancrées dans la société congolaise, bien qu'un caractère de tolérance est observé chez certains congolais. La plupart des personnes LGBTI, victimes des violences et agressions dénoncent rarement ces délits et parfois pas. La plupart craignent les représailles et les règlements de compte. Certains craignent que la plainte se retourne contre eux, car déjà le personnel judiciaire est ignorant sur les questions d'orientations sexuelles, et base leurs convictions de jugement sur leurs traditions, religions, cultures et compréhensions personnelles vue qu'il y a un vide juridique sur la thématique en rapport avec l'orientation sexuelle. Les conséquences de la non dénonciation sont multiples, la peur que vivent plusieurs, la dépression, et souvent la peur de parler de son orientation sexuelle quand on est pas encore prêt avec soi-même et son environnement... et tout cela pour éviter d'être à nouveau victime d'actes homophobes. Dorine Mokha l'a fait, il s'est exprimé, les réseaux sociaux sont devenu un outil d'expression, de dénonciation et de liberté d'expression. Plus jamais le silence, il est temps de briser les barrières et parler d'abus dont nous sommes victimes [sic] »⁶³.

Dorine Mokha, cité dans le paragraphe précédent, est un artiste chorégraphe congolais également connu pour son combat au sein de la communauté gay en RDC. Décédé en janvier 2021, il avait régulièrement fait l'objet de menaces (de mort, de viol, et autres attaques homophobes⁶⁴), violences et discriminations⁶⁵ et déclarait en septembre 2020 : « Chaque mois je reçois 5 à 10 menaces de viol, de meurtre et des agressions à répétitions »⁶⁶. En novembre 2019 il publiait sur sa page YouTube une vidéo « non à l'homophobie » en réponse à une menace homophobe⁶⁷.

Le 11 mai 2021, la Radiotélévision Rwanzuru a publié un article relatant l'assassinat de deux jeunes hommes en raison de leur homosexualité à Fizi⁶⁸. D'autres sites ont relayé cet article (dont celui de l'association d'Aide de défense homosexuelle pour l'égalité des orientations sexuelles (ADEHOS) basée en France)⁶⁹. Le Cedoca n'a pas trouvé de précisions à propos de ce fait.

⁶¹ MOPREDS Congo, OASIS, RSM et Jeunialissime, 2019, [url](#)

⁶² USDOS, 11/03/2020, [url](#)

⁶³ Sociétés inclusives, 01/09/2020, [url](#)

⁶⁴ Rue223.com, 14/08/2020, [url](#)

⁶⁵ Le Figaro, 13/01/2021, [url](#) ; Actualité, 14/01/2021, [url](#) ; Toutelaculture, 14/01/2021, [url](#)

⁶⁶ Sociétés inclusives, 01/09/2020, [url](#)

⁶⁷ Mokha D. [Vidéo, compte personnel Youtube], 05/11/2019, [url](#)

⁶⁸ RTR, 11/05/2021, [url](#)

⁶⁹ ADHEOS, 16/05/2021, [url](#)

2.1.4. Atteinte aux droits

Dans leur rapport conjoint publié 2019 les associations MOPREDS, OASIS, RSM et Jeunialissime indiquent qu'en matière d'éducation :

« Certaines personnes LGBT ont déclaré faire l'objet d'abus verbaux et physiques dans des établissements d'enseignement. En outre, il a été signalé que, dans ces cas, le personnel de l'établissement ferme souvent les yeux et n'intervient pas. L'homophobie à l'égard des lycéens et des universitaires tend à s'appuyer sur des croyances religieuses et traditionnelles issues de leurs familles et de la société en général. Il n'y a pas de directives ou de politiques spécifiques en place pour créer un espace sûr et inclusif pour les personnes LGBT dans les écoles »⁷⁰.

En ce qui concerne l'accès au travail, ce même rapport indique que « les personnes LGBT font face à des obstacles importants dans leur accès à l'emploi, et beaucoup d'entre eux souffrent de discrimination par leurs employeurs »⁷¹.

Un article de La Libre de mai 2019 indique que :

« Socialement, leur vie est un calvaire car le travail leur est refusé et ils sont parfois excommuniés de leurs églises. Peu d'entre eux terminent leurs études, notamment les homosexuels en raison d'une part des violences subies mais aussi parce que les directeurs d'écoles ou d'universités craignent qu'ils influencent les autres élèves. Et pourtant, l'homosexualité est dépénalisée en RDC »⁷².

Le rapport conjoint d'associations LGBT rédigé en 2017 à l'attention de la CADHP précisait par ailleurs au sujet de l'accès au travail :

« En RDC, selon une organisation de la société civile, 'les conséquences pour les personnes qui s'identifient comme LGBT sur le lieu de travail comprennent un licenciement injuste ou une rétrogradation injustifiée simplement sur la base de leur orientation sexuelle ou identité de genre réelle ou perçue'. Les personnes s'identifiant comme transgenre sont particulièrement touchées parce que, malgré leurs qualifications élevées, elles ont souvent tendance à être rejetées pour divers postes dans le secteur formel. En outre, les entretiens d'embauche s'immiscent dans les discussions sur l'éthique et la moralité perçue au lieu de se concentrer sur les qualifications de la personne [sic] »⁷³.

Dans un article traitant de la situation des personnes LGBTI en RDC publié sur le site Sociétés inclusives en septembre 2020, il est indiqué au sujet de la santé que :

« la stigmatisation, le jugement et la méconnaissance de certaines pratiques privent encore trop souvent les homosexuels de soins de santé de qualité. [...] Face aux discours de haine et aux violences, les personnes LGBTI renoncent déjà trop souvent en temps normal aux services de santé, judiciaires,...auxquels elles ont pourtant droit, elles restent d'autant plus vulnérables en cette période de crise sanitaire du COVID-19.[...] ces discriminations atteignent les personnes dans leur dignité et leur estime de soi [sic]. Elles les isolent socialement, les privent d'opportunités économiques et les précarisent. Par ailleurs, au sein même du système de santé, la stigmatisation, le jugement et la méconnaissance de certaines pratiques privent encore trop souvent les homosexuels de soins de santé de qualité »⁷⁴.

Toujours concernant le droit à la santé, le rapport des ONG de 2019 indique que :

⁷⁰ MOPREDS Congo, OASIS, RSM et Jeunialissime, 2019, [url](#)

⁷¹ MOPREDS Congo, OASIS, RSM et Jeunialissime, 2019, [url](#)

⁷² La Libre, 23/05/2019, [url](#)

⁷³ Synergia, 2017, [url](#)

⁷⁴ Sociétés inclusives, 01/09/2020, [url](#)

« La RDC a adopté une loi portant protection des personnes vivant avec le VIH/SIDA [syndrome immunodéficientaire acquis] et des personnes affectées⁷⁵. [...] cette loi est aujourd'hui le seul texte en vigueur de nature à apporter une protection aux personnes LGBT, étant précisé qu'il concerne au premier chef les hommes ayant des rapports sexuels avec d'autres hommes. Dans le canevas de rapportage du VIH au niveau national ; seuls les hommes ayant des rapports sexuels avec d'autres hommes (HSH), les travailleur(se)s de sexe (TS) et les usagers de drogues injectables (UDI) sont considérés comme populations clés. Ce qui veut dire que les gays et LBTI doivent porter l'étiquette de l'un des groupes identifiés comme personnes clés pour pouvoir avoir accès aux soins et cela en ne tenant pas compte des besoins spécifiques à chaque groupe de personnes [sic] »⁷⁶.

Le rapport conjoint d'associations LGBT rédigé en 2017 à l'attention de la CADHP précise quant à lui que différents facteurs contribuent à la limitation des droits en matière de santé des personnes LGBT :

« le manque d'infrastructures adéquates (en particulier dans l'Est de la RDC), la réticence du personnel médical à traiter les personnes LGBT de manière professionnelle et sans préjugés ou de discrimination, la peur d'être découverte comme gay, la distance géographique des centres de soins de santé et un environnement généralement hostile facilité par l'ignorance des problèmes rencontrés par les personnes LGBT [sic] »⁷⁷.

Ce rapport de 2017 souligne encore d'autres violations des droits de l'homme :

«En RDC, la plupart des gens vivent leur sexualité clandestinement en raison de la peur réelle d'être stigmatisés et discriminés. Cette peur a été signalée comme entraînant une stigmatisation au sein de la communauté LGBT. La discrimination à l'encontre des personnes LGBT, ou des personnes perçues comme étant LGBT, est répandue en RDC, affectant tous les aspects de leur vie, y compris au sein des communautés et de leurs familles. Les parents en RDC qui découvrent que leur enfant est gay ou lesbienne réagissent souvent très négativement. Dans de nombreux cas, les jeunes LGBT deviennent sans-abri, puisqu'ils sont également rejetés par leurs communautés et soumis à des menaces, des insultes et à l'exclusion sociale. Beaucoup d'autres vivent dans l'ombre, afin d'éviter le rejet de leurs familles et de leurs amis, et d'opter pour se marier avec une personne du sexe opposé pour être en conformité avec la société »⁷⁸.

Le département d'Etat américain dans son rapport sur les droits de l'homme de mars 2020 indique :« There is no law specifically prohibiting discrimination against LGBTI persons in housing, employment, nationality laws, and access to government services »⁷⁹. Le rapport de mars 2021 précise:

« In some cases LGBTI persons were forced by threats of violence to withdraw from schools and other public and community institutions [...] LGBTI individuals were subjected to harassment, stigmatization, and violence, including 'corrective' rape. Advocates in the eastern part of the country reported arbitrary detentions, acts of physical violence, including beatings, being stripped naked, sexual abuse in public settings, and rape »⁸⁰.

Le Cedoca a par ailleurs eu un échange avec le directeur exécutif de l'association HODSAS à Bukavu. Il indique que « plusieurs cas d'abus des droits humains graves sont enregistrés, faites par les hommes

⁷⁵ Loi N° 08/011 du 14 juillet 2008 portant protection des droits des personnes vivant avec le VIH/Sida et des personnes touchées par le VIH/Sida

⁷⁶ MOPREDS Congo, OASIS, RSM et Jeunialissime, 2019, [url](#)

⁷⁷ Synergia, 2017, [url](#)

⁷⁸ Synergia, 2017, [url](#)

⁷⁹ USDOS, 11/03/2020, [url](#)

⁸⁰ USDOS, 30/03/2021, [url](#)

en uniforme envers les travailleuses du sexe et les minorités sexuelles, des rapportages et des actions de plaidoyer sont faites mais le risque de représailles sont très fort [sic] »⁸¹.

2.2. Visibilité

2.2.1. Liberté d'expression

Le rapport conjoint d'associations LGBT rédigé en 2017 à l'attention de la CADHP fait mention de « menaces de mort et de chantage par téléphone » à l'encontre des personnes LGBT et des défenseurs de la cause LGBT⁸².

Il indique aussi que « la plupart des membres de la communauté LGBT en RDC cachent leur orientation sexuelle et leur identité de genre pour se protéger des actes de cruauté et de violence aux mains des autorités de l'État »⁸³.

En décembre 2020, dans un débat organisé à Bukavu par l'Institut français à l'occasion de la journée des droits humains, des personnes LGBT+ ont dénoncé les discriminations dont elles estiment être victimes. Le responsable d'une organisation a déclaré que cette communauté n'avait pas accès à l'espace public ni le droit d'organiser des manifestations. Il a précisé avoir reçu des menaces suite à une intervention à la radiotélévision nationale⁸⁴.

2.2.2. Lieux de rencontre

La plupart des informations reprises dans ce chapitre sont issues du COI Focus paru en 2017, la recherche documentaire n'ayant pas permis de récolter de nombreux éléments nouveaux.

Ainsi, un article publié en août 2015 sur le site 360° mentionnait que certains parcs de Kinshasa se transforment la nuit tombée en espaces de rencontres pour gays et qu'il existe aussi quelques bars où l'on s'affiche plus facilement avec d'autres hommes. Mais selon l'article, ces lieux restent très rares⁸⁵. Le blog Malebo force consacrait en février 2016 un article sur les recherches de l'anthropologue et chercheur à la Katholieke universiteit Leuven (KUL), Thomas Hendriks :

« Depuis 3 ans déjà, ce jeune anthropologue mène une étude sur l'homosexualité dans deux villes congolaises, à savoir : Kinshasa et Kisangani. Selon lui, il a été très étonné par ce qu'il a découvert car certains membres de la communauté gay et même l'ensemble de la population LGBTI de la capitale, par exemple, osent quand même s'afficher malgré une homophobie qui peut être virulente. Le chercheur a noté que les minorités sexuelles en général et les homosexuels en particulier ne sont pas toujours victimes des réactions négatives dans les lieux d'ambiances comme les bars, les boîtes de nuit et les autres espaces de détente. Ce cas est surtout visible à Kinshasa qu'à Kisangani car la capitale est plus grande et dispose de plus d'endroits pour se divertir. Toutefois, l'anthropologue tient à préciser que si les homosexuels sont tolérés sur les lieux d'ambiance, cela n'est pas le cas au sein de la famille [sic] »⁸⁶.

Un document rédigé en 2017 par les autorités canadiennes sur les réalités juridiques et sociales des minorités sexuelles dans les pays d'origine indique qu'en RDC « Certains lieux, tels des bars et

⁸¹ Mambo M., Directeur exécutif de HODSAS, courrier électronique, 08/05/2021

⁸² Synergia, 2017, [url](#)

⁸³ Synergia, 2017, [url](#)

⁸⁴ Komitid, 11/12/2020, [url](#) ; Deboutrdc, 2020, [url](#)

⁸⁵ ADHEOS, 13/08/2015, [url](#)

⁸⁶ Malebo force (Walu J.) [blog], 24/02/2016, [url](#)

discothèques, sont connus pour être tolérants, et des associations ainsi que des réseaux informels sont en place »⁸⁷.

Selon un article publié dans le journal Le Monde en juin 2020, la communauté homosexuelle de Kinshasa a dû s'adapter au confinement mis en place dès mars 2020 dans le cadre de la pandémie de Covid-19 :

« Le confinement a accentué l'usage des réseaux sociaux, a permis de militer de façon différente et de faire de nouvelles rencontres. [...] Les bars et autres lieux de rencontres étant fermés, les rendez-vous se font dans la sphère privée, ce qui rend les utilisateurs des applications particulièrement vulnérables. Avant l'arrivée de l'épidémie, les personnes qui rencontraient des problèmes comme Etienne pouvaient se rendre au 'Safe Space' de l'association Jeunialissime pour être soutenus [...] Plusieurs « *webinaires* », réunions en ligne, ont aussi été organisés. Et ça a été une véritable première pour les activistes congolais. Chez Oasis, une autre association kinoise, Julie Makuala s'est aussi adaptée rapidement et les réunions de groupe prévues pour discuter de l'accès à la procréation pour les femmes LBT ont été remplacées par des questionnaires en ligne [...] Les moqueries, insultes ou reproches se font plus vifs pour les personnes confinées avec leur famille, sans possibilité d'aller prendre l'air et voir des amis. Certaines ont même été chassées de chez elle dans un pays où il n'existe pas encore de vraie structure d'accueil, faute de financement.[...] Grâce à des groupes WhatsApp communautaires, les activistes peuvent aussi signaler les violations des droits humains. 'La situation était déjà difficile en termes de stigmatisation, mais elle a vraiment empiré depuis le début du Covid' [...] »⁸⁸.

2.2.3. Associations

Christian Rumu, auteur d'une enquête en 2017 auprès de la communauté en RDC, donne quelques précisions au sujet de la genèse du mouvement associatif homosexuel :

« Le mouvement LGBT a d'abord commencé à s'organiser dans les villes de Bukavu et Goma. Le Groupe Hironelles était l'organisation LGBT basée dans la capitale de la province du Sud Kivu. L'organisation s'est ensuite scindée en deux groupes en raison de conflits internes entre les dirigeants, ce qui a conduit à la création de RSM. Entre 2010 et 2012, grâce à des projets financés par Heartland Alliance, MOLI, une organisation LGBT basée au Burundi, a identifié et formé des LGBT sur les droits de l'Homme et les questions LGBT dans les villes de Bukavu et Goma, dans l'est de la RDC. D'autres organisations telles que la Colo et Mopreds ont été formées. Le mouvement LGBT a commencé à se développer dans la capitale de Kinshasa à la fin de 2013 avec la création d'un blog et d'un groupe en ligne tel que MF. Auparavant, Si Jeunesse Savait (SJS), une organisation féministe, travaillait sur les questions LGBT à Kinshasa. En 2013, en partenariat avec le programme GISHR de African Men for Sexual and Human Rights de Heartland Alliance, SJS a facilité l'identification et le renforcement des capacités des militants LGBT de Kinshasa et de Goma. Selon les répondants à Kinshasa, ce processus a conduit à la création de plusieurs autres organisations LGBT. Ces organisations sont encore à un stade précoce de l'apprentissage et de la mise en place de structures qui leur permettraient de réaliser leurs objectifs et leurs missions. Bien qu'il n'y ait pas d'organisations LGBT à Lubumbashi, il existe des groupes informels d'homosexuels qui se réunissent régulièrement pour des événements sociaux. Ces groupes sont divisés en fonction du statut social et hésitent à s'associer. Lors d'une discussion organisée à Lubumbashi, par exemple, lorsque le groupe a discuté de la possibilité de créer une organisation LGBT formelle, certains ont été réticents à s'associer à d'autres LGBT au-delà de leur groupe de base. Cependant, d'autres répondants ont exprimé un vif intérêt de s'organiser au sein des organisations LGBT

⁸⁷ Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, 2017, [url](#)

⁸⁸ Le Monde, 21/06/2020, [url](#)

formelles [...] Parmi les autres défis cités figurent les difficultés d'agrément et les frais élevés qui rendent coûteux une organisation enregistrée. Les répondants ont indiqué que la plupart des organisations ne sont pas agréées à cause du rejet par les registraires des objectifs et des constitutions, qui font partie du processus d'inscription, qui font référence aux communautés LGBT ou aux professionnels du sexe. Les organisations qui ont été enregistrées avec succès signalent qu'elles mettent l'accent sur le développement des jeunes afin d'être agréées [sic] »⁸⁹.

Scaly Kep'na (activiste LGBT, producteur de radio et initiateur de Jeunialissime⁹⁰) et Régis Samba Kounzi (photographe et militant homosexuel basé à Paris) ont livré en novembre 2020 un témoignage sur leur combat en tant qu'homosexuels congolais. Régis Samba a expliqué à cette occasion qu'en RDC la question de l'homosexualité n'est entrée dans l'espace public qu'à partir de 2005 avec la création des premières associations activistes, comme Jeunialissime. Scaly Kep'na a ajouté que c'est en partie à travers la lutte contre le SIDA et ses financements que l'activisme LGBTI a pris de l'ampleur mais précise que ces programmes de lutte contre le VIH réduisent encore trop souvent les personnes LGBT à des gens qui pratiquent le sexe alors que leur lutte dépasse la question du SIDA : « Nous ne sommes pas que des utilisateurs de préservatifs ou de lubrifiants, notre lutte est aussi une lutte pour les droits à l'éducation, au logement, à l'emploi »⁹¹.

Ci-dessous figure une liste non exhaustive d'associations que le Cedoca a trouvé au cours de ses recherches. Il s'agit d'organisations ciblant essentiellement des personnes LGBT mais également d'organisations qui ont différents groupes-cibles dont les LGBT. Certaines organisations accueillent la communauté LGBT en général, d'autres s'occupent plus spécifiquement des sous-groupes comme les HSH, les femmes, les jeunes LGBT, les transgenres ou encore les professionnels du sexe. La plupart de ces organisations ont un site web ou une page Facebook, mais pas toutes. Leur taille et leur taux d'activité ne sont pas toujours clairs. Certaines organisations pourraient ne plus être actives. Il convient de se référer aux sources consultées pour en savoir davantage sur ces différentes organisations.

Le site Africa Gay Rights répertorie notamment les associations suivantes en RDC : Valeurs au féminin (VAFEM) / Kinshasa, RSM / Bukavu⁹², MOPREDS, Jeunialissime / Kinshasa⁹³, HODSAS / Bukavu, Oasis Club Kinshasa / Kinshasa, Groupe de Défense et Promotion des Personnes Homosexuelles (GPDH) / Uvira, Femme qui en Soulève une Autre (FESA), En avant jeunes féministes / Bukavu⁹⁴.

ALCIS a également été citée comme étant active à Bukavu au Sud-Kivu⁹⁵. Le rapport conjoint d'associations LGBT rédigé en 2017 à l'attention de CADHP mentionne par ailleurs les organisations MOLI et Synergia - Initiatives for Human Rights⁹⁶. Le document publié par l'UHAI EASHRI (qui reprend les résultats de l'enquête menée par Christian Rumu en 2017) propose quant à lui un tableau reprenant une liste d'associations (cf. annexe)⁹⁷.

A propos du fonctionnement et des difficultés rencontrées par le mouvement associatif homosexuel, l'enquête de Christian Rumu relève que :

⁸⁹ UHAI EASHRI (Rumu C.), 2017, [url](#)

⁹⁰ Il s'agit d'une association qui œuvre pour la diversité et l'inclusion à Kinshasa. Elle diffuse notamment des émissions radios et est présente sur Youtube [url](#). Cf. également le site Internet de l'association : [url](#) et la chaîne Youtube de Scaly Kep'Na [url](#)

⁹¹ African arguments, 08/03/2021, [url](#)

⁹² RSM [Facebook profile], s.d., [url](#)

⁹³ Patou Izai, un de ses responsables, s'exprime notamment dans une vidéo mise en ligne en octobre 2016 : Children radio[video], 06/10/2016, [url](#)

⁹⁴ Africa Gay Rights [site web], s.d., [url](#)

⁹⁵ La Libre, 23/05/2019, [url](#); Kivureporters [Blog], 24/05/2019, [url](#)

⁹⁶ Synergia, 2017, [url](#)

⁹⁷ UHAI EASHRI (Rumu C.), 2017, [url](#)

« [...] les défenseurs des droits humains et les activistes qui défendent les droits des personnes LGBT sont confrontés à des défis dans l'exercice de leur droit de s'associer librement sans ingérence de l'État. Tel que rapporté par les défenseurs en RDC, la plupart des organisations ne sont pas légalement enregistrées parce que les législateurs et notaires n'approuvent pas les statuts de l'organisation qui se réfèrent au travail avec les personnes LGBT ou les travailleurs du sexe. À ce titre, les organisations qui ont été enregistrées avec succès ont indiqué avoir mis l'accent sur le développement des jeunes afin d'avoir accès à l'inscription [sic] »⁹⁸.

Dans leur rapport conjoint publié 2019 les associations MOPREDS, OASIS, RSM et Jeunialissime⁹⁹ précisent que :

« L'enregistrement des organisations LGBT est jusqu'à ce jour un défi à relever. Les lois en vigueur n'étant pas partisans à ce propos. La liberté de réunion reste un des droits qui n'est pas garantie à la communauté LGBT en RDC. Les activités prévues par les organisations à base communautaire LGBT sont constamment entravées par les forces de l'ordre et les autorités locales [sic] »¹⁰⁰.

En mai 2019, deux associations actives dans le Sud-Kivu (ALCIS et RSM) ont organisé une journée de plaidoyer sous forme d'atelier. Elles entendaient mettre en avant l'intensification des politiques répressives à l'encontre des personnes LGBTI au SudKivu et dénoncer les discriminations, actes de haine et violences homophobes subis au quotidien par la communauté LGBTI de même que l'absence de mesures de protection de la part des décideurs politiques et juridiques¹⁰¹.

Le département d'Etat américain indique dans son rapport de mars 2021 :

« The constitution provides for freedom of association, and the government generally respected this right. Civil society organizations and NGOs are required to register with the government and may receive funds only through donations; they may not generate any revenue, even if it is not at a profit. The registration process was burdensome and very slow. Some groups, particularly within the lesbian, gay, bisexual, transgender, and intersex (LGBTI) community, reported the government had denied their registration requests. Many NGOs reported that, even when carefully following the registration process, it often took years to receive certification. Many interpreted registration difficulties as intentional government obstacles for impeding NGO activity »¹⁰².

En 2020, le rapport des mêmes instances mentionnait le fait qu'une association LGBTI ne pouvait obtenir la reconnaissance légale des autorités qu'à la condition de supprimer l'accent mis sur la communauté LGBT dans tous ses documents¹⁰³.

Depuis la mise en place de l'état d'urgence le 24 mars 2020, les associations ont dû arrêter brutalement la plupart de leurs activités et adapter leur façon de travailler, notamment en accentuant l'usage des réseaux sociaux¹⁰⁴.

⁹⁸ Synergia, 2017, [url](#)

⁹⁹ 7 sur 7, 21/07/2019, [url](#)

¹⁰⁰ MOPREDS Congo, OASIS, RSM et Jeunialissime, 2019, [url](#)

¹⁰¹ Kivureporters [Blog], 24/05/2019, [url](#)

¹⁰² USDOS, 30/03/2021, [url](#)

¹⁰³ USDOS, 11/03/2020, [url](#)

¹⁰⁴ Le Monde, 21/06/2020, [url](#) ; Mambo M., Directeur exécutif de HODSAS, courrier électronique, 08/05/2021

3. Contexte socio-politique

3.1. Situation générale du pays

Depuis la parution du précédent COI Focus sur ce sujet, le pays a connu de nombreux changements en raison du déroulement en décembre 2018 des élections présidentielles et législatives. Au sortir de l'élection présidentielle, remportée par Felix Tshisekedi, la plateforme du nouveau président (Cap pour le changement, CACH) et celle du président sortant Joseph Kabila (Front commun pour le Congo, FCC) s'allient en vue de gouverner le pays¹⁰⁵. La situation politique est ensuite marquée par des tensions persistantes entre les partenaires de cette coalition¹⁰⁶ et en octobre 2020, le président Felix Tshisekedi annonce la mise en place de consultations de divers acteurs en vue d'aboutir à une « Union sacrée ». Cette consultation n'est pas du goût du FCC qui refusera d'y participer¹⁰⁷. Le 6 décembre 2020, le président annonce officiellement la fin de la coalition FCC-CACH¹⁰⁸. Huit jours plus tard, Tshisekedi déclare qu'un nouveau gouvernement sera issu de la nouvelle coalition formée dans le cadre de l'« Union Sacrée de la Nation »¹⁰⁹. Il faudra attendre avril 2021 pour que ce nouveau gouvernement soit mis en place avec à sa tête un Premier ministre peu connu du grand public, Sama Lukonde¹¹⁰.

HRW dans son dernier rapport annuel publié en mars 2021 affirme que :

« la situation des droits humains en République démocratique du Congo s'est dégradée en 2020 sous la présidence de Félix Tshisekedi, après une première année de mandat marquée par des avancées. Les autorités congolaises ont réprimé des manifestants pacifiques, des journalistes et des personnalités politiques, tout en utilisant les mesures de l'état d'urgence imposé de façon temporaire en raison de la pandémie de Covid-19 comme prétexte pour endiguer les mouvements de contestation »¹¹¹.

A propos de cette pandémie, il convient de souligner que Victor Madrigal-Borloz, l'expert indépendant désigné par le Secrétaire général des Nations unies et chargé de la question de la protection contre la violence et la discrimination liées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre, a rendu un rapport en juillet 2020 dans lequel il examine l'incidence de la pandémie sur les droits des personnes, communautés ou populations LGBT. Il relève qu'« en période de pandémie, les appels à rester chez soi, l'isolement, l'intensification du stress et de l'exposition à des membres de la famille irrespectueux exacerbent les risques de violence »¹¹².

Selon le rapport du département d'Etat américain sur la situation des droits de l'homme paru en mars 2021, les violations des droits de l'homme rapportées en RDC sont :

« unlawful or arbitrary killings, including extrajudicial killings; forced disappearances; torture and cases of cruel, inhuman, or degrading treatment or punishment; harsh and life-threatening prison conditions; arbitrary detention; political prisoners or detainees; serious problems with the independence of the judiciary; arbitrary or unlawful interference with privacy; serious abuses in an internal conflict, including killing of civilians, enforced disappearances or abductions, and torture

¹⁰⁵ VOA, 06/03/2019, [url](#) ; RFI, 26/07/2019, [url](#)

¹⁰⁶ Conseil de sécurité des Nations unies, 18/03/2020, [url](#) ; Conseil de sécurité des Nations unies, 18/06/2020, [url](#) ; Conseil de sécurité des Nations unies, 21/09/2020, [url](#) ; Conseil de sécurité des Nations unies, 30/11/2020, [url](#)

¹⁰⁷ Radio Okapi, 24/10/2020, [url](#)

¹⁰⁸ Jeune Afrique, 06/12/2020, [url](#)

¹⁰⁹ 7sur7, 14/12/2020, [url](#)

¹¹⁰ Jeune Afrique, 26/04/2021, [url](#) ; Radio Okapi, 26/04/2021, [url](#)

¹¹¹ HRW, 2021, [url](#) ; HRW, 2020, [url](#)

¹¹² Nations unies, 28/07/2020, [url](#)

and physical abuses or punishment, unlawful recruitment or use of child soldiers by illegal armed groups, and other and accountability for violence against women; trafficking in persons; crimes involving violence or threats of violence targeting persons with disabilities, members of national, racial, and ethnic minority groups, and indigenous people; crimes involving violence or threat of violence targeting lesbian, gay, bisexual, transgender, and intersex persons; and existence of the worst forms of child labor conflict-related abuses; serious restrictions on free expression and the press, including violence, threats of violence, or unjustified arrests of journalists, censorship, and criminal libel; interference with the rights of peaceful assembly and freedom of association; serious acts of official corruption; lack of investigation »¹¹³.

3.2. Position des acteurs politiques

Les sources constatent que la majorité des leaders politiques congolais s'abstiennent de se prononcer publiquement sur l'homosexualité.

Les parlementaires Ejiba Yamapia et Steve Mbikayi ont présenté des projets de loi en vue de criminaliser les actes sexuels entre personnes de même sexe (2010, 215 et 2016)¹¹⁴.

Deux rapports parlant de la situation des personnes LGBT en RDC rédigés en 2017 signalent que les politiciens congolais s'expriment rarement en public au sujet de la problématique LGBT¹¹⁵.

Le rapport conjoint d'associations LGBT rédigé en 2017 à l'attention de la CADHP précise qu'en mai 2016, le Sénat congolais a adopté une loi interdisant l'adoption d'enfants par des couples de même sexe et des personnes transgenres. Ce rapport précise par ailleurs qu'« Il est préoccupant que les problèmes des LGBT soient utilisés comme capitaux politiques par les politiciens pour galvaniser et construire un soutien populaire »¹¹⁶.

Deux chercheurs de l'université de Lubumbashi, auteurs d'une étude parue en mai 2018, vont dans le même sens en déclarant qu'« aucune autorité n'oserait s'aventurer sur le terrain de ce tabou persistant en proposant une loi en faveur des personnes homosexuelles au risque de subir le même traitement que les personnes pratiquant l'homosexualité [sic] »¹¹⁷.

Dans leur rapport paru en 2019, les associations SJS et SRI indiquent qu'« En dehors des acteurs étatiques, certaines personnes se sont érigées en protecteurs de la morale publique. Parmi eux, des parlementaires qui tentent depuis 2010 d'introduire dans le code pénal congolais, la pénalisation des pratiques homosexuelles »¹¹⁸.

En mars 2021, plusieurs sources annonçaient que le député Nanou Memba envisageait de déposer un projet de loi portant protection des homosexuels mais le député a rapidement démenti avoir tenu de tels propos¹¹⁹.

3.3. Position des acteurs religieux

Les sources consultées soulignent la position très négative des leaders religieux à l'égard de l'homosexualité.

¹¹³ USDOS, 30/03/2021, [url](#)

¹¹⁴ Synergia, 2017, [url](#); MOPREDS Congo, OASIS, RSM et Jeunialissime, 2019, [url](#)

¹¹⁵ Synergia, 2017, [url](#); UHAI EASHRI (Rumu C.), 2017, [url](#)

¹¹⁶ Synergia, 2017, [url](#)

¹¹⁷ Kilwa Sibumba E., Banza Bamwamba A., Ndabereye Pendeza H., in *International Journal of Innovation and Applied Studies*, ISSR Journals, vol. 23, 02/05/2018, [url](#)

¹¹⁸ SRI et SJS, 05/2019, [url](#)

¹¹⁹ Santesexuelle, 02/03/2021, [url](#); Le Reportage, 03/2021, [url](#)

Un rapport conjoint d'associations LGBT rédigé en 2017 souligne le rôle des acteurs religieux dans la discrimination à l'égard des personnes LGBT :

« Les organisations LGBT déclarent que les groupes religieux expriment publiquement leur rejet à l'homosexualité et associent les comportements sexuels du même sexe au satanisme. Ces groupes, forts et influents au sein de la communauté congolaise, n'hésitent pas à comparer la pédophilie avec l'homosexualité. Les pasteurs utilisent la télévision pour diffuser le message que les homosexuels 'brûleront dans les flammes de l'enfer'. Par exemple, après l'approbation du mariage homosexuel en France, les chefs religieux ont renforcé l'idée que cette 'homosexualité est le mal occidental' et donc contraire aux traditions africaines. Les personnes LGBT sont accusées d'être des sorciers ou des démons, et l'homosexualité est associée à une maladie mentale ou à la culture occidentale »¹²⁰.

Dans leur rapport paru en 2019 dans le cadre de l'examen périodique universel de la RDC, les associations SJS et SRI indiquent que « [...] certaines familles rejettent ceux de leurs membres dont ils découvrent l'orientation sexuelle. Ces derniers sont ostracisés dans les églises et communautés religieuses, et il arrive qu'ils subissent des abus sexuels de la part de certains membres de la communauté (parents, amis, employeurs, etc.) »¹²¹.

L'étude de deux chercheurs de l'université de Lubumbashi parue en mai 2018 insiste également sur le grand rôle joué par la religion dans le rejet de l'homosexualité par la société congolaise :

« A cet effet, rappelons que la majorité des congolais sont de religion chrétienne. Les catholiques forment 40% de la population, les protestants 35%, les kimbanguistes (une importante église d'origine congolaise) 10%. Il existe également des petites communautés musulmanes (9%), juives et grecques-orthodoxes. Pour les croyants de ces églises, les pratiques homosexuelles sont contraires à leur foi et les personnes homosexuelles sont des gens souillés et immoraux, des gens qu'il ne faut pas fréquenter. Evitant un traitement dégradant, les personnes homosexuelles préfèrent vivre leur sexualité à l'insu des gens qui les entourent [sic] »¹²².

Dans un entretien de 2019 accordé à la revue du Centre d'éducation populaire André Genot, Scaly Kep'na, Président de l'association LGBT Jeunialissime déclare :

« Nous avons aussi un problème religieux, ici, les gens ramènent tout à la Bible. Mais heureusement, quelques leaders religieux nous aident. La laïcité est mise ici en avant pour rappeler que nous sommes dans un État laïc. La Bible n'est donc pas une base de débat neutre et partagée par tous »¹²³.

Danny Singoma, secrétaire général du Centre national d'appui au développement et à la participation populaire (CENADEP), interrogé en 2020 au sujet de la pandémie Covid-19 relève le fait que des pasteurs évangéliques présentent la pandémie comme étant « une punition de Dieu qui exprime sa colère face aux habitants de la terre qui ont défié Dieu avec la laïcité, l'homosexualité, les droits des femmes, etc. »¹²⁴. Un article du journal Le Monde du 21 juin 2020 va dans le même sens « A la radio, des pasteurs clament que la maladie est une punition divine en réaction aux pratiques LGBT »¹²⁵.

Le département d'Etat américain rapporte en mars 2021 que certains leaders religieux jouent un rôle clé dans la discrimination des personnes LGBT : « LGBTI persons in South Kivu Province reported that in 2018 a coalition of revivalist churches in Bukavu published materials characterizing LGBTI persons

¹²⁰ Synergia, 2017, [url](#)

¹²¹ SRI et SJS, 05/2019, [url](#)

¹²² Kilwa Sibumba E., Banza Bamwamba A., Ndabereye Pendeza H., in *International Journal of Innovation and Applied Studies*, ISSR Journals, vol. 23, 02/05/2018, [url](#)

¹²³ CEPAG, 2019 [url](#)

¹²⁴ Solsoc, 2020, [url](#)

¹²⁵ Le Monde, 21/06/2020, [url](#)

as against the will of God. The publications contributed to a deteriorating environment for LGBTI rights in the area [...] »¹²⁶.

En mai 2021, dans une émission spéciale sur la chaîne Deutsche Welle, deux personnes transgenres qui militent au sein de l'organisation RSM à Bukavu, insistent elles aussi sur le rôle néfaste des leaders religieux à l'égard de la communauté homosexuelle¹²⁷.

¹²⁶ USDOS, 30/03/2021, [url](#)

¹²⁷ DW, 24/05/2021, [url](#)

Résumé

L'homosexualité n'est pas criminalisée en République démocratique du Congo mais le pays ne dispose pas non plus de lois spécifiques protégeant ou accordant des droits aux homosexuels.

Selon plusieurs sources consultées, des articles du Code pénal qui répriment les atteintes à la pudeur et aux bonnes mœurs sont parfois utilisés pour intimider ou poursuivre des homosexuels. Les associations de défense des personnes homosexuelles précisent que celles-ci n'osent pas toujours s'adresser aux autorités compétentes pour porter plainte ou demander une protection en raison de l'absence de lois protégeant leurs droits. L'abandon des poursuites ou l'impunité à l'égard des auteurs d'attaques contre les homosexuels sont également constatés par plusieurs sources.

Il ressort de la recherche documentaire que les services de sécurité (police, armée, services de renseignements, etc.) se rendent parfois coupables de diverses formes de violences à l'égard des homosexuels (extorsion, torture, harcèlement, insultes, fausses accusations).

Le contexte social n'est pas favorable aux homosexuels. De nombreuses sources rapportent le fait que l'homosexualité est vue comme un acte « contre nature », importé de l'Occident, assimilé parfois à de la sorcellerie ou à une maladie mentale et qui conduit à une certaine exclusion de la famille. Ces perceptions de l'homosexualité sont largement diffusées, notamment par les pasteurs des églises de réveil qui sont très influentes en RDC.

Des actes de violence homophobe (tels que des agressions verbales et physiques pouvant aller jusqu'au viol correctif), des menaces, l'exclusion, le rejet, la pression familiale, sont relatés par plusieurs sources. Dans ce contexte, de nombreux homosexuels préfèrent taire leur orientation sexuelle par peur d'être rejetés par leur famille et leur entourage.

Les médias abordent peu l'homosexualité. Lorsqu'ils le font, ils contribuent souvent à la stigmatisation de la communauté homosexuelle.

La stigmatisation et les atteintes aux droits des homosexuels sont courantes, notamment en matière d'accès aux soins de santé, au logement, à l'enseignement et à l'emploi.

Certains bars, boîtes de nuit et autres espaces de détente permettent aux homosexuels de s'afficher comme tels mais ces lieux sont assez rares.

Des organisations de défense des droits des homosexuels existent dans diverses provinces de la RDC (notamment à Kinshasa, dans le Sud et le Nord-Kivu) et semblent assez actives. Plusieurs sources relèvent également qu'il est compliqué pour certaines associations de se faire enregistrer légalement comme cela est pourtant prévu par la loi. Le confinement lié à la pandémie de Covid-19 a forcé les associations à militer de façon différente, accentuant notamment l'usage des réseaux sociaux.

Plusieurs sources associatives ainsi qu'un expert indépendant auprès des Nations unies constatent que la violence homophobe s'est banalisée avec le confinement (certaines personnes pensent que les homosexuels sont responsables de la pandémie, ou que celle-ci est une punition attribuée par Dieu en raison de leur comportement sexuel). Dans ce contexte, la stigmatisation de la communauté homosexuelle a empiré alors même que les associations ne peuvent plus venir en aide aux victimes.

Sur le plan des acteurs politiques, deux députés ont introduit à plusieurs reprises des projets en vue de la criminalisation de l'homosexualité mais leurs tentatives n'ont jusqu'à présent pas abouti. Peu d'hommes politiques osent s'exprimer sur le sujet. En mars 2021, l'information selon laquelle le député Nanou Mamba envisageait de déposer un projet de loi portant protection des homosexuels a rapidement été démentie par ce député.

Dans un pays largement influencé par la religion, l'homosexualité est diabolisée par les prêtres et les pasteurs pour qui elle représente une menace pour la société. Cependant, une source rapporte que certains leaders religieux offrent néanmoins de l'aide aux personnes LGBT.

Annexe

Organisations LGBT répertoriées par l'UHAI EASHRI

48 Analyse De La Situation Des Droits Humains Des Personnes LGBTI Et Des Professionnels Du Sexe Dans La Republique Democratique Du Congo					
Organisations LGBT en RDC					
Nom	Date de création	Agréé	Lieu	Focus /Domaine de travail	Alliés et ressources
JME	2014	Oui	Kinshasa	<ol style="list-style-type: none"> 1. Diffusion d'émissions radiodiffusées éducatives et débats sur les questions d'orientation sexuelle et de genre; 2. Organisations des espaces sûrs LGBT tels que des fêtes queer; 3. Publication de brochures et de revues sur les questions LGBT; 4. Renforcement de la présence des personnes LGBT dans les médias sociaux pour lutter contre la désinformation sur l'OSIG; 5. Organisation des réunions pour sensibiliser les ONG de la société civile aux questions LGBT. 	<ul style="list-style-type: none"> · Autofinancement au biais des événements LGBT · Pas de financement extérieur jusqu'à aujourd'hui
OSS	2014	Pas encore	Kinshasa	<ol style="list-style-type: none"> 1. Organisation des débats sur les questions LGBT; 2. Formation sur les questions liées au VIH/ Sida et aux IST; 3. Organisation des événements et des espaces sûrs pour les personnes LGBT; 4. Activités génératrices de revenus, par exemple les services de traiteur. 	<ul style="list-style-type: none"> · Financement interne au biais des activités génératrices des revenus et cotisations · Pas de financement extérieur
ARMS	2015	Pas encore	Kinshasa	<ol style="list-style-type: none"> 1. Promotion des droits humains 2. Espaces sûrs 	<ul style="list-style-type: none"> · Autofinancement au biais des cotisations · Pas de financement extérieur
MF	2013	Pas encore	Kinshasa	<ol style="list-style-type: none"> 1. Sensibilisation à la santé des hommes homosexuels et bisexuels 2. Informations sur les réseaux sociaux et blogs sur les questions LGBT 	<ul style="list-style-type: none"> · Autofinancement au biais des cotisations · Pas de financement extérieur
Lég	2015	Non-agréé	Kinshasa	<ol style="list-style-type: none"> 1. Sensibilisation et formation sur les droits et la santé des personnes LGBT; 2. Sensibilisation du public sur le VIH, les IST, le changement de comportement ; 3. Formation en affaires et en activités génératrices de revenus pour les personnes LGBT; 4. Action de solidarité avec les membres de la communauté LGBT dans le besoin; 5. Organisation d'espaces sûrs pour les personnes LGBT à travers des événements sportifs, par exemple Njangoo pour les LGBT 	<ul style="list-style-type: none"> · Pas de financement

Analyse De La Situation Des Droits Humains Des Personnes LGBTI Et Des Professionnels Du Sexe Dans La Republique Democratique Du Congo						49
Dyq Kinshasa (un réseau collectif)	2015	Pas encore	Kinshasa	1. Sensibilisation et mobilisation collectives pour faire face au manque de représentation de la communauté LGBT dans la prise de décisions politiques de lutte contre le VIH/Sida	· Pas de financement en place	
LGBT Group in Lubumbashi	2016	Pas encore	Lubumbashi	1. Lutte contre la discrimination contre les personnes LGBTI et la sensibilisation des personnes LGBTI 2. Education et sensibilisation au VIH et aux IST	· Pas de financement en place	
Col	2011	Pas encore	Goma	1. Sensibilisation au VIH et défense des droits humains ; 2. Réponse d'urgence et dispositions transitoires pour les membres de la communauté qui sont éjectés de leur famille ou de leurs maisons ; 3. Mobilisation communautaire et sensibilisation sur les pratiques sexuelles sans risques.	· Autofinancement par cotisation · Soutien de partenaires locaux tels que MOPREDS	
MRDS	2011	Oui	Goma	1. Plaidoyer en faveur de la santé sexuelle et des droits sexuels; 2. Appui aux LGBT et aux HSH infectés par le VIH ; 3. Création d'activités génératrices de revenus ; 4. Documentation, recherche et plaidoyer 5. Promotion des droits des personnes LGBTI 6. Promotion des droits des personnes LGBTI et des organisations LGBTI de la RDC.	· Autofinancement par cotisation · Réception des fonds en 2015 dans le cadre des projets GRET - UCOP 2015 - MONUSCO/ ONUSIDA ; · Obtention du financement du Fonds mondial par le biais du PSSP. · Réception de fonds provenant de l' American Jewish World Service (AJWS).	
RSM	2010	Oui entant que organisation communautaire	Bukavu	1. Promotion et défense les droits des hommes homosexuels et bisexuels; 2. Suivi et documentation des problèmes auxquels sont confrontés les hommes homosexuels et bisexuels; 3. Contribution à la réduction de la propagation du VIH/Sida chez les personnes LGBTI âgées de 15 à 27 ans dans la ville de Bukavu et dans le Sud Kivu par une formation de sensibilisation sur l'utilisation des préservatifs et leur renvoi vers les centres médicaux pour les tests. 4. Violence sexuelle	· Autofinancement par cotisations; · Financement de SOS Sida · Financement du Fonds mondial pour les droits de l'Homme; · Assistance technique des hôpitaux Panzi et Bagira en particulier sur les tests et le traitement du VIH.	

50 | Analyse De La Situation Des Droits Humains Des Personnes LGBTI Et Des Professionnels Du Sexe Dans La Republique Democratique Du Congo

BC	2014	Pas encore	Kinshasa	1. Sensibilisation au VIH / SIDA; 2. Les activités socioculturelles - la danse, travail comme mannequin comme moyen d'attirer d'autres HSH, les professionnelles du sexe et les lesbiennes ; 3. Les activités génératrices de revenus, par exemple le salon de coiffure qui sert également de siège à l'organisation.	<ul style="list-style-type: none"> Autofinancement à travers des cotisations et des activités génératrices de revenus. Aucun donneur externe actuellement.
Santé Solidarité (SSOLA)	2014	Pas encore	Kisangani et Kinshasa	1. Sensibilisation porte à porte sur le VIH; 2. Transfert des femmes LGB aux hôpitaux.	<ul style="list-style-type: none"> Pas de politique de financement en place
EY	2016	Pas encore	Kisangani	1. Lutte contre le VIH et promotion des droits des femmes lesbiennes et bisexuelles de Kisangani 2. Exécution des activités génératrices de revenus	<ul style="list-style-type: none"> Pas de financement en place
OS	2016	Pas encore	Goma	1. Sensibilisation sur l'identité personnelle et la sécurité personnelle	<ul style="list-style-type: none"> Pas de financement en place.

UHAI EASHRI (Rumu C.), 2017, [url](#)

Bibliographie

Contacts directs

Mambo M., Directeur exécutif de l'Homme pour les droits et la santé sexuelle (HODSAS), courrier électronique, 08/05/2021, hodsasrdcongo@gmail.com

Sources écrites et audiovisuelles

7 sur 7, *Mushobekwa au Conseil des Droits de l'Homme : "Il n'y aura pas de mariage homosexuel chez nous. Nos coutumes ne l'acceptent pas"*, 21/07/2019, <https://www.7sur7.cd/2019/07/21/mushobekwa-au-conseil-des-droits-de-lhomme-il-ny-aura-pas-de-mariage-homosexuel-chez> [consulté le 03/05/2021]

7sur7, *RDC : Félix Tshisekedi confirme que le prochain gouvernement sera issu de la nouvelle coalition*, 14/12/2020, <https://www.7sur7.cd/index.php/2020/12/14/rdc-felix-tshisekedi-confirme-que-le-prochain-gouvernement-sera-issu-de-la-nouvelle> [consulté le 15/12/2020]

Actualité, *RDC : des journalistes kinois entretenus sur la santé sexuelle et reproductive des jeunes par la plateforme Amour Afrique Congo*, 28/12/2020, <https://actualite.cd/2020/12/28/rdc-des-journalistes-kinois-entretenus-sur-la-sante-sexuelle-et-reproductive-des-jeunes> [consulté le 04/05/2021]

Actualité, *RDC : en hommage au danseur Dorine Mokha, des cérémonies ont été organisées à Kinshasa et à Goma*, 14/01/2021, <https://actualite.cd/2021/01/14/rdc-en-hommage-au-danseur-dorine-mokha-des-ceremonies-ont-ete-organisees-kinshasa-et> [consulté le 01/06/2021]

Africa Gay Fights, *Homme pour les droits et la santé sexuelle*, s.d., <http://www.africa-gay-rights.org/Associations/rd-congo/> [consulté le 01/06/2021]

African Arguments, *Between Kinshasa and Paris: defending a humanity of difference*, 08/03/2021, <https://africanarguments.org/2021/03/between-kinshasa-and-paris-defending-a-humanity-of-difference> [consulté le 03/05/2021]

Afrik.com, *Vers une loi contre l'homosexualité en RDC*, 26/10/2010, <http://www.afrik.com/breve24701.html> [consulté le 08/05/2017]

Aide de défense homosexuelle pour l'égalité des orientations sexuelles (ADEHOS), *Au Congo, une communauté LGBT dans l'ombre*, 13/08/2015, <http://www.adheos.org/au-congo-une-communaute-lgbt-dans-l-ombre> [consulté le 01/06/2021]

Aide de défense homosexuelle pour l'égalité des orientations sexuelles (ADEHOS), *RDC Sud-Kivu : assassinat de deux jeunes hommes présumés homosexuels à Fizi, l'ASSOFE exige la justice*, 16/05/2021, <http://www.adheos.org/rdc-sud-kivu-assassinat-de-deux-jeunes-hommes-presumes-homosexuels-a-fizi-l-assofo-exige-la-justice> [consulté le 01/06/2021]

Amnesty international (AI), *République démocratique du Congo- Rapport annuel 2019*, 08/04/2020, <https://www.amnesty.be/infos/rapports-annuels/rapport-annuel-2019/afrique-rapport-annuel-2019/article/republique-democratique-congo-rapport-annuel-2019> [consulté le 19/04/2021]

Amnesty international (AI), *République démocratique du Congo- Rapport annuel 2020*, 07/04/2020, <https://www.amnesty.be/infos/rapports-annuels/rapport-annuel-2020/rapport-annuel-2020-afrique/article/republique-democratique-congo-rapport-annuel-2020> [consulté le 19/04/2021]

Amourafrique, *Ce que dit la loi congolaise sur l'homosexualité*, 15/05/2020, <https://amourafrique-congo.com/amour-vie-de-couple/ce-que-dit-la-loi-congolaise-sur-lhomosexualite> [consulté le 19/04/2021]

Basosila J. [Profil LinkedIn], s.d., <https://www.linkedin.com/in/junior-basosila-70719020> [consulté le 10/06/2021]

Centre d'éducation populaire André Genot (CEPAG), *Interview " Avec Jeunialissime nous voulons changer les mentalités"*, 2019, https://www.cepag.be/sites/default/files/boomerangs/1967_cepag_enlien_2019_4_web.pdf [consulté le 07/06/2021]

Conseil de sécurité des Nations unies, *Mission de l'Organisation des Nations unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, Rapport du Secrétaire général, S/2020/919*, 21/09/2020, <https://undocs.org/fr/S/2020/919> [consulté le 05/10/2020]

Conseil de sécurité des Nations unies, *Mission de l'Organisation des Nations unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, Rapport du Secrétaire général*, 18/06/2020, <https://undocs.org/fr/S/2020/554> [consulté le 18/09/2020]

Conseil de sécurité des Nations unies, *Mission de l'Organisation des Nations unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, Rapport du Secrétaire général- S/2020/1150*, 30/11/2020, <https://undocs.org/fr/S/2020/1150> [consulté le 14/12/2020]

Conseil de sécurité des Nations unies, *Mission de l'Organisation des Nations unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, Rapport du Secrétaire général*, 18/03/2020, https://monusco.unmissions.org/sites/default/files/s_2020_214_f.pdf [consulté le 18/09/2020]

Conseil des droits de l'homme, *Groupe de travail sur l'Examen périodique universel, Trente-troisième session, Résumé des communications des parties prenantes concernant la République démocratique du Congo. Rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme*, 05/2019, https://www.upr-info.org/sites/default/files/document/congo_democratic_republic/session_33_-_may_2019/a_hr_wg.6_33_cod_3_f.pdf [consulté le 10/05/2021]

Deboutrdc, *Sud-Kivu : Journée des droits de l'homme, des homosexuels et lesbiennes brisent le silence*, 2020, <https://www.deboutrdc.net/2020/sud-kivu-journee-des-droits-de-lhomme-des-homosexuels-et-lesbiennes-brisent-le-silence/> [consulté le 04/05/2021]

Deutsche Welle (DW), *Emission spéciale sur les LGBTQ+ en Afrique*, 24/05/2021, <https://www.dw.com/fr/emission-sp%C3%A9ciale-sur-les-lgbtq-en-afrique/a-57607837> [consulté le 07/06/2021]

Droit congolais, *Constitution de la République Démocratique du Congo*, s.d., <http://www.droitcongolais.be/Legislation/Constitution.htm> [consulté le 20/04/2021]

Equaldex, *LGBT Rights in Democratic Republic of the Congo*, 2021, <https://www.equaldex.com/region/democratic-republic-of-the-congo> [consulté le 29/04/2021]

Fédération internationale pour les droits humains (FIDH), *Human rights defenders more than ever at risk!*, 22/11/2011, https://www.fidh.org/IMG/article_PDF/article_a10973.pdf [consulté le 10/06/2021]

France Télévision, *RDC : de jeunes garçons "plusieurs fois violés" pris en charge à l'hôpital du Dr Mukwege*, 15/05/2020, https://www.francetvinfo.fr/monde/afrique/republique-democratique-du-congo/rdc-de-jeunes-garcons-plusieurs-fois-violés-pris-en-charge-a-l-hopital-du-dr-mukwege_3963975.html [consulté le 03/05/2021]

Freedom House, *Democratic Republic of the Congo: Freedom in the world 2021 country report*, 2021, <https://freedomhouse.org/country/democratic-republic-congo/freedom-world/2021> [consulté le 04/05/2021]

Freedom House, *Democratic Republic of the Congo: Freedom in the world 2020 country report*, 2020, <https://freedomhouse.org/country/democratic-republic-congo/freedom-world/2020> [consulté le 04/05/2021]

Grow Think Tank, *Droits des homosexuel.le.s dans le monde : où en est-on ? Generation for rights over the world*, 2021, <https://www.growthinktank.org/droits-des-homosexuel-le-s-dans-le-monde-ou-en-est-on> [consulté le 19/04/2021]

Habari, *Le CoronaVirus n'est pas une punition de Dieu contre les homosexuels*, 08/05/2020, <https://habarirdc.net/homophobie-coronavirus-pasteurs-punition-dieu-homosexuels> [consulté le 29/04/2021]

Human Rights Watch (HRW), *World report 2020: République démocratique du Congo. Evénements de 2019*, 2020, <https://www.hrw.org/fr/world-report/2020/country-chapters/336591> [consulté le 19/04/2021]

Human Rights Watch (HRW), *World report 2021: République démocratique du Congo. Evénements de 2020*, 2021, <https://www.hrw.org/fr/world-report/2021/country-chapters/377287> [consulté le 19/04/2021]

International Lesbian, Gay, Bisexual, Trans and Intersex Association (ILGA), *World map sexual orientation*, 12/2020, https://ilga.org/downloads/FRA_ILGA_World_map_sexual_orientation_laws_dec2020.pdf [consulté le 19/04/2021]

International Lesbian, Gay, Bisexual, Trans and Intersex Association (ILGA), *Rapport sur l'homophobie d'État 2020. Mise à jour, aperçu de la législation globale*, 12/2020, https://ilga.org/downloads/ILGA_World_State_Sponsored_Homophobia_report_global_legislation_overview_update_December_2020.pdf [consulté le 19/04/2021]

International Lesbian, Gay, Bisexual, Trans and Intersex Association (ILGA), *World map sexual orientation*, 12/2020, https://ilga.org/downloads/FRA_ILGA_World_map_sexual_orientation_laws_dec2020.pdf [consulté le 19/04/2021]

Jeune Afrique, *RD Congo : la grosse colère de Steve Mbikayi, le député qui voulait interdire l'homosexualité*, 23/03/2016, <http://www.jeuneafrique.com/312643/politique/rd-congo-grosse-colere-de-steve-mbikayi-depute-voulait-interdire->

[l'homosexualite/?utm_source=Twitter%2B&utm_medium=Articles&utm_campaign=Tweet_23032016](#) [consulté le 04/07/2017]

Jeune Afrique, *RDC : Félix Tshisekedi met fin à la coalition avec Joseph Kabila*, 06/12/2020, https://www.jeuneafrique.com/1086881/politique/rdc-felix-tshisekedi-nomme-un-informateur-pour-constituer-une-nouvelle-majorite/?utm_source=newsletter-ja-actu-v4&utm_campaign=newsletter-ja-actu-v4-07-12-2020&utm_medium=email&utm_content=article_1 [consulté le 14/12/2020]

Jeune Afrique, *RDC : le gouvernement de Sama Lukonde Kyenge entre (enfin) en fonction*, 26/04/2021, <https://www.jeuneafrique.com/1161071/politique/rdc-le-gouvernement-de-sama-lukonde-kyenge-entre-enfin-en-fonction> [consulté le 07/06/2021]

Kilwa Sibumba E., Banza Bamwamba A., Ndabereye Pendeza H., *Les perspectives de l'institutionnalisation de l'homosexualité en Afrique : Cas de la République Démocratique du Congo*, in *International Journal of Innovation and Applied Studies*, ISSR Journals, vol. 23, 02/05/2018, <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02085668/document> [consulté le 29/04/2021]

Kivureporters [Blog], *Bukavu : Les personnes LGBTI rejetées à tort !*, 24/05/2019, <http://kivureporters.over-blog.com/2019/05/bukavu-les-personnes-lgbti-rejetees-a-tort.html> [consulté le 03/05/2021]

Komitid, *Droits humains en RDC : un groupe LGBT+ et des victimes de violences sexuelles brisent le silence*, 11/12/2020, <https://www.komitid.fr/2020/12/11/droits-de-lhomme-en-rdc-un-groupe-lgbt-et-des-victimes-de-violences-sexuelles-brisent-le-silence> [consulté le 29/04/2021]

La Libre, *RDC: les LGBTI du Sud-Kivu demandent à ne plus être discriminés*, 23/05/2019, <https://afrique.lalibre.be/36780/rdc-les-lgbti-du-sud-kivu-demandent-a-ne-plus-etre-discrimines> [consulté le 03/05/2021]

La Tempête des Tropiques via 7 sur 7, *Interdiction de l'homosexualité en RDC : tergiversations à l'Assemblée*, 25/03/2015, <http://7sur7.cd/new/2015/03/interdiction-de-lhomosexualite-en-rdc-tergiversations-a-lassemblee-nationale/> [consulté le 08/05/2017]

Le Figaro, *Décès du chorégraphe congolais Dorine Mokha à 31 ans*, 13/01/2021, <https://www.lefigaro.fr/culture/deces-du-chorographe-congolais-dorine-mokha-a-31-ans-20210113> [consulté le 01/06/2021]

Le Monde, *En République démocratique du Congo, la communauté LGBT plus que jamais 2.0*, 21/06/2020, https://www.lemonde.fr/afrique/article/2020/06/21/en-rdc-la-communaute-lgbt-plus-que-jamais-2-0_6043627_3212.html [consulté le 03/05/2021]

Le Reportage, *RDC : Accusé faussement d'être auteur d'une éventuelle loi portant protection des homosexuels, le député Nanou Mbemba fixe l'opinion*, 03/2021, <https://lereportage.cd/rdc-accuse-faussement-detre-auteur-dune-eventuelle-loi-portant-protection-des-homosexuels-le-depute-nanou-mbemba-fixe-lopinion> [consulté le 19/04/2021]

Leganet, *Loi n° 09/001 du 10 janvier 2009 portant protection de l'enfant*, 10/01/2009, <http://www.leganet.cd/Legislation/JO/2009/L.09.001.10.01.09.htm> [consulté le 19/04/2021]

Leganet, *Loi n° 16/008 du 15 juillet 2016 modifiant et complétant le Loi n°87-010 du 1^{er} août 1987 portant Code de la Famille*, 15/07/2016, <http://www.leganet.cd/Legislation/Code%20de%20la%20famille/LIVRE%20III%20DE%20LA%20FAMILLE.htm>, [consulté le 06/06/2017]

Leganews, *De l'adoption en Droit congolais*, 25/09/2020, <https://www.leganews.cd/index.php/analyses-et-opinions/2153-de-l-adoption-en-droit-congolais> [consulté le 19/04/2021]

Malebo force (Walu J.), *Les menaces d'une loi anti homosexualité continuent à planer*, 31/03/2015, <http://maleboforce.blogspot.be/2015/03/> [consulté le 08/05/2017]

Ministère de l'immigration, de la diversité et de l'inclusion, *Réalités juridiques et sociales des minorités sexuelles dans les principaux pays d'origine des personnes nouvellement arrivées au Québec*, 2017, www.quebecinterculturel.gouv.qc.ca/publications/fr/divers/GUI_InfoHomosexualiteTranssexualite_FIN.pdf [consulté le 01/06/2021]

Mokha D. [Vidéo Youtube], *Réponse de Dorine Mokha à une menace homophobe (Webcam Dance Video)*, 05/11/2019, https://www.youtube.com/watch?v=xuIN_p-08q4 [consulté le 01/06/2021]

Mouvement pour la promotion du respect et de l'égalité des droits et de la santé (MOPREDS) Congo, OASIS, Rainbow Sunrise Mapambazuko (RSM) et Jeunialissime, *rapport commun rédigé en prévision du troisième Examen Périodique Universel de la RDC*, 2019, <https://uprdoc.ohchr.org/uprweb/downloadfile.aspx?filename=6499&file=FrenchTranslation> [consulté le 03/05/2021]

Nations unies, *Protection contre la violence et la discrimination liées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre. Note du secrétaire général*, 28/07/2020, <https://undocs.org/fr/A/75/258> [consulté le 03/05/2021]

Programme des Nations unies pour le développement République démocratique du Congo (PNUD), *Argumentaire technique contre la criminalisation de certaines populations clés, Note d'analyse technique*, s.d., https://www.cd.undp.org/content/dam/dem_rep_congo/docs/VIH/UNDP-CD-argumentaire-technique-criminalit%C3%A9.pdf [consulté le 21/05/2021]

Radio France internationale (RFI), *RDC: accord de gouvernement trouvé entre le FCC et le Cach*, 26/07/2019, <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20190726-rdc-fcc-cach-annonce-accord-formation-gouvernement> [consulté le 31/07/2020]

Radio Okapi, *Assemblée nationale : le gouvernement Sama Lukonde investi*, 26/04/2021, <https://www.radiookapi.net/2021/04/26/actualite/politique/assemblee-nationale-le-gouvernement-sama-lukonde-investi> [consulté le 07/06/2021]

Radio Okapi, *Kongo-Central : Félix Tshisekedi a dissous la coalition FCC-CACH sans le dire (Société civile)*, 24/10/2020, https://www.radiookapi.net/2020/10/24/actualite/politique/kongo-central-felix-tshisekedi-dissous-la-coalition-fcc-cach-sans-le?utm_source=feedburner&utm_medium=email&utm_campaign=Feed%3A+radiookapi%2Ffeed+%28Radio+Okapi%29 [consulté le 14/12/2020]

Radiotélévision Rwanzuru (RTR), *Sud-Kivu : assassinat de deux jeunes hommes présumés homosexuels à Fizi, l'ASSOFE exige la justice*, 11/05/2021, <http://rtr-beni.net/sud-kivu-assassinat-de-deux-jeunes-hommes-presumes-homosexuels-a-fizi-lassofe-exige-la-justice> [consulté le 01/06/2021]

Rue223.com, *Portrait détendu –Dorine Mokha et la danse: une histoire de rébellion!*, 14/08/2020, <https://rue223.com/2020/08/14/portrait-detendu-dorine-mokha-et-la-danse-une-histoire-de-rebellion/> [consulté le 01/06/2021]

Santesexuelle, *RDC : un député dément être porteur d'un projet de loi sur la protection des homosexuels*, 02/03/2021, https://www.santesexuelle.cd/detail167?ucontenue=articles&&id_categorie=4 [consulté le 19/04/2021]

Sexual Rights Initiative (SRI) et Si jeunesse savait (SJS), *Examen périodique universel de la République Démocratique du Congo 33rd Session*, 05/2019, <https://www.sexualrightsinitiative.com/sites/default/files/resources/files/2019-05/DRC-UPR33.pdf> [consulté le 04/05/2021]

Si jeunesse savait (SJS) (Mwasi.com), *Ce n'est pas un problème jusqu'à ce que cela le devienne*, 31/08/2015, <http://mwasi.com/ce-nest-pas-un-probleme-jusqua-ce-que-cela-le-devienne/> [consulté le 08/05/2017]

Sociétés inclusives, *Briser le silence après une agression, pourquoi est-il si important?*, 01/09/2020 <https://societesinclusives.org/2020/09/01/briser-le-silence-apres-une-agression-pourquoi-est-il-si-important> [consulté le 03/05/2021]

Solsoc, *Témoignage : Covid-19 en RDC, une opinion de Danny Singoma*, 2020, <https://www.solsoc.be/s-informer/actualites/temoignage-covid19-en-rdc-une-opinion-de-danny-singoma.html> [consulté le 29/04/2021]

Synergia, *Violations des droits de l'homme fondées sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre imputée ou réelle en République démocratique du Congo (RDC), Soumis pour examen à la 61ème session de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples - 1-15 novembre 2017*, 2017, <https://synergiaih.org/wp-content/uploads/2019/12/AC0004.pdf> [consulté le 07/05/2021]

Target SARL, *Etude Target : les Congolais se sont prononcés sur l'homosexualité, la peine de mort, l'avortement et le terrorisme*, 19/01/2021, <https://www.target-sarl.cd/fr/content/etude-target-les-congolais-se-sont-prononces-sur-lhomosexualite-la-peine-de-mort-lavortement> [consulté le 03/05/2021]

The East African Sexual Health and Rights Initiative (UHAI EASHRI) (Rumu C.), *Analyse de la situation des droits humains des personnes LGBTI et des professionnels du sexe dans la République démocratique du Congo*, 2017, <https://globalphilanthropyproject.org/wp-content/uploads/2017/09/UHAI-DRC-baseline-FRE.pdf> [consulté le 10/06/2021]

Toutelaculture, *Le brillant chorégraphe Dorine Mokha est décédé à 31 ans*, 14/01/2021, <https://toutelaculture.com/actu/le-brillant-choregraphe-dorine-mokha-est-decede-a-31-ans> [consulté le 01/06/2021]

Travel State, *Democratic Republic of the Congo international travel information*, 04//2021, <https://travel.state.gov/content/travel/en/international-travel/International-Travel-Country-Information-Pages/DemocraticRepublicoftheCongoDRC.html> [consulté le 30/04/2021]

Une nouvelle Afrique voit le Jour [blog], *RDC un scandale homosexuel au parlement*, 07/05/2016, <http://unenouvelleafriquevoitjour.blogspot.be/2016/05/rdc-scandale-homosexuel-au-parlement.html#!/2016/05/rdc-scandale-homosexuel-au-parlement.html> [consulté le 08/05/2017]

United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR), *Glossary of Key Sexual Orientation and Gender Identity-Related Terms*, 22/09/2010, <http://www.refworld.org/pdfid/4cff9a8f2.pdf> [consulté le 12/01/2015]

United States Department of State (USDOS), *2019 Country reports on human rights practices: Democratic Republic of the Congo*, 11/03/2021, <https://www.state.gov/reports/2019-country-reports-on-human-rights-practices/republic-of-the-congo/> [consulté le 19/04/2021]

US Department of State (USDOS), *2020 Country reports on human rights practices: Democratic Republic of the Congo*, 30/03/2021, <https://www.state.gov/reports/2020-country-reports-on-human-rights-practices/democratic-republic-of-the-congo/> [consulté le 19/04/2021]

VOA, *Les camps de Kabila et Tshisekedi s'accordent pour un gouvernement*, 06/03/2019, <https://www.voafrique.com/a/les-camps-de-kabila-et-tshisekedi-s-accordent-pour-un-gouvernement/4816288.html> [consulté le 31/07/2020]